

2022

RAPPORT BUDGET PRIMITIF DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



SOMMAIRE

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

- 7 SECTION DE FONCTIONNEMENT
- 9 SECTION D'INVESTISSEMENT
- 11 AUTRES INSCRIPTIONS
BUDGÉTAIRES

BUDGET EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS

- 13 ENFANCE ET FAMILLE
- 14 COHÉSION SOCIALE
- 15 SANTÉ PUBLIQUE
- 16 PERSONNES ÂGÉES
- 17 PERSONNES HANDICAPÉES

BUDGET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT, DU TOURISME, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA MONTAGNE, DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

- 18 AGRICULTURE
- 19 FORÊT ET FILIÈRE BOIS
- 20 EUROPE, DÉVELOPPEMENT,
INNOVATION
- 21 ATTRACTIVITÉ ET TOURISME
- 22 MONTAGNE
- 23 ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 24 EAU

BUDGET EN FAVEUR DES MOBILITÉS, DE L'HABITAT, DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES ET DU NUMÉRIQUE

- 25 ROUTES
- 26 TRANSPORTS
- 27 LOGEMENT
- 28 AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- 29 SOLIDARITÉ TERRITORIALE

BUDGET EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

- 30 ÉDUCATION
- 31 JEUNESSE ET SPORT

BUDGET EN FAVEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 32 CULTURE ET CITOYENNETÉ
- 33 COOPÉRATION INTERNATIONALE

BUDGET EN FAVEUR DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX

- 34 SÉCURITÉ
- 35 RESSOURCES HUMAINES
- 36 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 37 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Le budget primitif 2022 du Département marque le début d'une nouvelle mandature.

Il traduit le projet politique défini par la nouvelle assemblée, dès l'été 2021 et les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire au mois de novembre.

Ce budget 2022 permettra au Département de conduire les actions nécessaires pour être pleinement engagé dans **l'accompagnement des Isérois** tout au long de leur vie et pour **garantir l'équité entre les territoires**, tout en respectant leur diversité. Il lui permettra en outre d'assumer ses responsabilités en matière d'attractivité du territoire. Enfin, ce budget traduit **le renforcement des actions du Département en faveur des transitions** nécessaires face aux grands enjeux actuels, dans toutes leurs dimensions, écologique, énergétique, alimentaire...et de manière transversale à l'ensemble des politiques portées.

UN CONTEXTE GÉNÉRAL CONTRAINT

La situation financière des Départements qui s'était améliorée entre 2015 et 2019 s'est fortement dégradée en 2020, année de crise de la covid-19.

Après un début d'année 2021 encore compliqué pour l'économie française, la reprise qui s'est amorcée conduit à prévoir que l'activité économique retrouverait fin 2021 son niveau d'avant crise.

Le projet de loi de finances pour 2022, dernier du quinquennat, construit dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire, à la veille d'une élection présidentielle, ne contient pas d'évolutions majeures. Il impacte peu les Départements de façon directe. Le texte tire les dernières conséquences des réformes fiscales précédemment votées et d'ores et déjà mises en œuvre. Il prévoit des concours financiers stabilisés et renouvelle un effort massif en faveur de l'investissement local.

Toutefois, ouvrant la voie à l'expérimentation d'une recentralisation du RSA, nombre de Départements, candidats ou pas à cette expérimentation, verront leur situation financière impactée. Notamment, cette expérimentation fera évoluer les différents critères de richesse sur lesquels se fonde la répartition de divers fonds de péréquation et dotations. En conséquence, certains Départements, dont l'Isère, pourraient devenir plus fortement contributeurs.

La crise sanitaire a rendu obsolète le cadre défini par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour les années 2018-2022. Cette absence de cadre pluriannuel expose les collectivités territoriales et rend tout exercice prospectif particulièrement délicat. Elle remet en question la prévisibilité de leurs ressources et la stabilité de leur contexte financier, indispensables à la définition et au pilotage de leur stratégie financière.

Pour les Départements, ces éléments combinés à la réduction de leur levier fiscal et à l'augmentation progressive et continue des charges, essentiellement dans le domaine social, sont de nature à fragiliser leurs marges de manœuvre.

Ainsi, alors même que le Département de l'Isère a plutôt bien résisté à la crise et que les indicateurs économiques en Isère sont moins dégradés qu'ailleurs, **il convient de faire preuve de prudence face aux incertitudes qui demeurent**, notamment au regard des effets sociaux de la crise.

LA SITUATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Le budget primitif 2022 du Département de l'Isère s'inscrit dans un contexte budgétaire caractérisé par :

- **Un poids toujours important des dépenses de solidarité dû majoritairement à la part croissante des allocations individuelles**

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département de l'Isère n'échappe pas à la tendance nationale et doit faire face depuis plusieurs années à une hausse de ses dépenses sociales, hausse qui s'est fortement accentuée sous l'effet de la crise.

Les dépenses consacrées aux politiques publiques en faveur des solidarités ont ainsi fortement progressé depuis 2012 (+ 21,6 % de BP à BP). Elles s'élèvent en 2022 à **675,70 M€**, soit près de **59 % des dépenses réelles de fonctionnement**.

La responsabilité du Département en matière d'allocations individuelles se traduit par la part importante qu'elles représentent au sein de ses dépenses sociales. En 2022, avec un montant de **329,88 M€** les AIS représentent près de **49 % des dépenses de solidarité**. Depuis 2012 leur montant a globalement for-

tement augmenté (+ 49 %). Ces évolutions se répartissent de la manière suivante :

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Evo 2012/2022
APA	100,04	101,90	105,00	114,51	114,91	124,07	125,59	129,60	137,07	139,62	145,82	46%
PCH	30,29	32,69	37,05	40,01	40,49	40,65	42,68	47,97	48,90	52,04	52,38	73%
RSA	91,40	101,01	120,00	129,00	140,50	137,63	139,00	134,53	129,50	142,03	131,67	44%
Somme :	221,73	235,60	262,05	283,52	295,89	302,35	307,27	312,10	315,47	333,69	329,88	49%

• **Une baisse constante des dotations de l'État**

Au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF), et au vu du pacte de stabilité, la perte globale de recettes de 2014 à 2020 s'élève, en montant cumulé, à plus de 470 M€.

Concernant les autres dotations, la dotation générale de décentralisation (DGD) et la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) sont stables, le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) baisse quant à lui progressivement.

• **Des recettes fiscales moins dynamiques**

La réforme de la fiscalité locale a privé le Département de l'un de ses derniers leviers fiscaux. 2022 correspond à la seconde année de compensation du produit de taxe foncière par la **fraction de TVA nationale**, après l'année « blanche » de 2021 (produit constant entre 2020 et 2021). L'effet rebond (croissance du PIB) en 2022 est estimé à 4 % conformément aux prévisions nationales de croissance. Ce qui porte cette recette à **298,40 M€**.

La crise est venue, par ailleurs, freiner l'évolution de nos recettes les plus dynamiques, CVAE et DMTO, recettes particulièrement

exposées aux variations de la conjoncture économique. Ainsi, la **prévision en baisse de la CVAE** (- 11,9 %) résulte de la contraction du PIB en 2020 avec des effets sur le produit CVAE n +2, en raison du jeu du paiement par acomptes. Cette recette est inscrite à hauteur de **73,9 M€**.

LES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Le budget du Département comprend un budget Principal et 4 budgets Annexes (Cuisines centrales, Laboratoire vétérinaire, Boutiques des musées, Aménagement numérique). Le budget annexe *Transisère* est clôturé en 2022 suite à la fin de la délégation Transport au 1^{er} septembre 2021.

Les efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années combinés à la santé financière robuste du Département ont très largement contribué à préserver les marges de manœuvre qui ont permis au Département d'**intervenir massivement auprès de tous ses publics pour les protéger, les aider et les accompagner durant la crise**.

Cependant, en 2022, de manière inédite et eu égard au plan d'investissement volon-

tariste des dernières années (+ 44 % entre BP15 et BP21), les marges de manœuvre dégagées en fonctionnement, 118,75 M€, soit + 0,7 % par rapport au BP 2021, ne permettent pas de couvrir complètement nos besoins de dotation aux amortissements (121,14 M€).

Parallèlement, de nombreux facteurs d'incertitude nous obligent à la prudence et à la recherche de marges de manœuvre, dans le but de renforcer notre situation financière.

La récente crise a montré à quel point le maintien de cette solidité financière était cruciale pour accompagner les Isérois et les aider à surmonter les difficultés dans tous les domaines (santé, social, économique, associatif, etc.).

Dans ce contexte **nous faisons le choix d'augmenter le taux des DMTO, soit un passage de 3,8 % à 4,5 %**. Cela permet non seulement de répondre aux fondamentaux budgétaires et comptables, mais également de **doter le Département des marges de manœuvre qui lui permettent de déployer son projet de mandat, jusqu'en 2027, au service des Isérois. Ainsi la prévision de DMTO s'établit à 201,95 M€.**

Notre capacité d'autofinancement est ainsi portée à 135,75 M€. Cette augmentation va contribuer de manière importante à la réalisation d'un plan d'investissement ambitieux à l'échelle du mandat.

En 2022, **le niveau des dépenses d'investissement est élevé, 372,17 M€ soit + 0,9 % par rapport au BP21**. En outre, depuis le début de la crise, le Département se mobilise pleinement et est un **acteur engagé de la relance. En 2022, ce sont près de 62 M€ qui seront consacrés à la relance.**

Le budget primitif pour 2022 (budget principal et budgets annexes) se présente comme suit.

	BP 2022
Budget total consolidé en dépenses	1 594 919 880,00
<i>Hors double comptes</i>	1 554 090 144,00
Budget total consolidé en recettes	1 594 919 880,00
<i>Hors double comptes</i>	1 554 090 144,00
Dépenses d'investissement	430 207 848,00
<i>Hors double comptes</i>	406 874 518,00
Dépenses de fonctionnement	1 164 712 032,00
<i>Hors double comptes</i>	1 147 215 626,00
Recettes d'investissement	294 458 080,00
<i>Hors double comptes</i>	271 124 750,00
Recettes de fonctionnement	1 300 461 800,00
<i>Hors double comptes</i>	1 282 965 394,00

Ainsi, **les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 164 712 032 € et à 1 147 215 626 € hors doubles comptes.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 430 207 848 € et à 406 874 518 € hors doubles comptes, soit 372 167 851 € hors dette.

Budget principal	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixte	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixte	Opérations d'ordre
Section d'investissement	467 345 095,00	397 124 547,00	70 220 548,00	467 345 095,00	262 523 975,00	204 821 120,00
Section de fonctionnement	1 291 808 312,00	1 148 197 740,00	143 610 572,00	1 291 808 312,00	1 282 798 312,00	9 010 000,00
Total	1 759 153 407,00	1 545 322 287,00	213 831 120,00	1 759 153 407,00	1 545 322 287,00	213 831 120,00

Budgets annexes	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixte	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixte	Opérations d'ordre
Section d'investissement	37 752 701,00	33 083 301,00	4 669 400,00	37 752 701,00	31 934 105,00	5 818 596,00
Section de fonctionnement	22 332 888,00	16 514 292,00	5 818 596,00	22 332 888,00	17 663 488,00	4 669 400,00
Total	60 085 589,00	49 597 593,00	10 487 996,00	60 085 589,00	49 597 593,00	10 487 996,00

Budget consolidé	Dépenses			Recettes		
	Total	Opérations réelles et mixte	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles et mixte	Opérations d'ordre
Section d'investissement	505 097 796,00	430 207 848,00	74 889 948,00	505 097 796,00	294 458 080,00	210 639 716,00
Section de fonctionnement	1 314 141 200,00	1 164 712 032,00	149 429 168,00	1 314 141 200,00	1 300 461 800,00	13 679 400,00
Total	1 819 238 996,00	1 594 919 880,00	224 319 116,00	1 819 238 996,00	1 594 919 880,00	224 319 116,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 282 965 394 €**.

1.1. LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Le montant prévisionnel de la DGF pour 2022 est de **163,87 M€**. Elle est composée de la dotation forfaitaire (91,10 M€), de la dotation de compensation (54,78 M€) et de la dotation de péréquation urbaine (17,99 M€).

LES AUTRES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Pour 2022, le montant de la **dotación générale de décentralisation** est stable et s'établit à **6,16 M€**.

L'inscription du **fonds de compensation de la TVA** au titre des dépenses de fonctionnement (sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) est prévue à hauteur de **1 100 000 €**.

1.2. LA FISCALITÉ DIRECTE COMPENSÉE (« PANIER FISCAL »)

Les Départements sont bénéficiaires de différentes recettes transférées par l'État suite aux réformes successives de la fiscalité locale. Depuis 2021 le Département ne dispose plus de pouvoir de taux sur ce « panier fiscal ».

Le panier fiscal du Département est estimé pour 2022 à 604,23 M€ (détail en annexe) et est composé de :

- La TVA compensatoire de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En application de la loi de finances pour 2021, le produit du foncier bâti perçu par les Départements est transféré depuis le 1^{er} janvier 2021 au bloc communal. Il est remplacé par une fraction de la TVA reversée par l'État. Pour 2022, la recette attendue est évaluée à **298,38 M€**.

- Autre fiscalité compensée

Les recettes correspondant à la fiscalité directe compensée sont prévues à hauteur de **305,85 M€**. Elles se répartissent de la manière suivante :

- 115,60 M€ de part complémentaire de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA),

- 73,92 M€ de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- 40,82 M€ de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP),
- 35,44 M€ de fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR),
- 15,21 M€ correspondant au transfert des frais de gestion de la TFPB, de l'État aux Départements,
- 11,71 M€ d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER),
- 7,91 M€ de part complémentaire sur les droits de mutation et de publicité foncière (DMTO), comprise dans la prévision globale de DMTO,
- 5,23 M€ de dotation pour transfert de compensations d'exonérations.

1.3. LA FISCALITÉ LIÉE AUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCE

La fiscalité transférée retrace les compensations liées aux transferts de compétences de l'acte II.

La recette attendue de **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** pour compenser le transfert de la gestion du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à **61,03 M€**. Le **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)** est, quant à lui, prévu pour 2022 à hauteur de **5,33 M€**.

La recette attendue de **taxe sur les conventions d'assurances**, pour compenser les autres transferts de compétences, s'élève à 75,56 M€, laquelle est complétée par un montant de 13,16 M€ de part complémentaire de TICPE.

1.4. LA FISCALITÉ INDIRECTE

Elle est principalement constituée des droits de **mutation à titre onéreux (DMTO)**, dont l'inscription pour 2022 est prévue à hauteur de **201,95 M€** et inclut la part versée par l'État au titre de la fiscalité transférée.

La fiscalité indirecte inclut par ailleurs, la

taxe sur l'électricité pour un montant de 14 000 000 €, la taxe de séjour à hauteur de 250 000 € et la taxe sur l'énergie hydraulique évaluée à 200 000 €.

1.5. LA FISCALITÉ AFFECTÉE

La recette inscrite en 2022, pour la taxe d'aménagement (TA) est évaluée à 17 500 000 €. Celle pour la taxe sur les remontées mécaniques (TDRM) est inscrite à hauteur de 2 099 500 €.

1.6. LES ALLOCATIONS DANS LE DOMAINE SOCIAL

Au titre des compétences portées par le Département, la CNSA procède notamment aux versements des dotations suivantes :

- fonds de financement de l'APA (allocation APA) : 40 000 000 €
- fonds de financement du handicap (allocation PCH) : 13 312 861 €
- dotation au titre de la MDPHI : 1 221 160 € hors dotations versées par la CNSA les recettes perçues dans le cadre de remboursement ou participation aux dépenses d'aide sociale s'élèvent à 32 359 512 €.

2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 147 215 626 €.

2.1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les dépenses à caractère général s'élèvent à 85 423 242 €, soit une hausse de + 2,78 % (hors transport). Elles concernent principalement :

- les frais de fonctionnement de l'administration générale : 22 782 038 €
- le fonctionnement et l'entretien du réseau départemental : 12 212 400 €
- le fonctionnement des lignes de transport (non concernées par le transfert à la Région) : 10 915 000 €
- les frais de fonctionnement des structures culturelles : 5 410 804 €

- l'entretien des bâtiments (hors culture et enseignement) : 1 623 900 €
- la maintenance des collèges : 1 385 000 €

2.2. LES FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel s'élèvent à 234 453 160 €. Ils prennent en compte l'ensemble des personnels départementaux, y compris ceux ayant opté pour le cadre départemental et ceux comptabilisés dans l'action sociale, y compris les assistants familiaux. Cette augmentation s'explique par l'indispensable **prise en compte d'évolutions réglementaires contraintes** (revalorisation des agents de catégorie C, prime de précarité des contractuels...) mais aussi par **l'engagement de la collectivité pour ses agents** (développement de l'offre de formation, changement des règles d'attribution des tickets restaurant, augmentation de la part employeur dans la couverture prévoyance, prévention des risques professionnels...).

2.3. LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Dans le cadre de la mise en œuvre des lois NOTRe et MAPTAM, la compensation des charges transférées à la Métropole s'élève à 18 040 829 € et celle versée à la Région est à hauteur de 10 421 572 €.

2.4. L'AIDE SOCIALE

Hors charges à caractère général, charges exceptionnelles et frais de personnel, ce secteur représente 635 948 290 € (+ 0,7 % par rapport au BP21). Il convient de mentionner plus particulièrement :

- l'aide à l'enfance : 126 483 700 € (+ 3,84 %)
- l'aide aux personnes âgées : 194 379 153 € (+ 5,34 %) dont *allocation APA* : 145 831 728 € (+ 16,2 %)
- l'aide aux personnes handicapées : 173 023 453 € (+ 0,12 %) dont *allocation PCH* : 52 383 453 € (+2,56 %)
- le RSA et les charges d'insertion : 134 894 484 € (-7,09 %) dont *allocation RSA* : 131 671 126 € (-7,27 %) en prenant en compte l'évolution du nombre d'allocataires.

2.5. LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les crédits proposés pour accompagner les Communes et les structures associatives dans les domaines sportifs, culturel ou social s'élèvent à 37 021 353 € hors budgets annexes, soit une diminution de 9 % par rapport au BP 2021. En effet, l'année 2021 avait été marquée par une hausse particulièrement importante liée à l'accompagnement exceptionnel du Département de ses partenaires face au prolongement de la crise. Hors 2021, ces crédits 2022 représentent le volume le plus important des 5 dernières années.

2.6. LA PARTICIPATION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ISÈRE (SDIS)

Cette participation s'élève pour 2022 à 54 900 000 €.

2.7. LES FONDS DESTINÉS À LA PÉRÉQUATION HORIZONTALE

Au titre de ces fonds, il convient de relever :
 - une inscription de 21 244 000 € en dépenses et de 15 000 000 € en recettes au titre du fonds de péréquation des DMTO,
 - une inscription en dépenses de 2 276 000 € pour la contribution au fonds de péréquation de la CVAE.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se montent à 79 524 750 €, soit + 9,8 % par rapport au BP 2021.

Le **Fonds de compensation de la TVA** (FC-TVA) est calculé sur la base des dépenses réalisées sur l'année précédente. L'estimation pour 2022 est de **25 000 000 €**. Cette hausse par rapport aux crédits inscrits au BP 2021 (+ 19 %) résulte du **niveau important des dépenses d'équipement 2021.**

La Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) est, quant à elle, stable avec un montant de 5 440 677 €.

Notre recours à l'emprunt est maîtrisé. Il s'établit à 191 600 000 €. Il baisse de 7 % par rapport au BP21 et permet à l'Isère de rester parmi les Départements les moins endettés.

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 406 874 518 € soit + 2,8 % par rapport au BP 2021.

2.1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT

Les **dépenses d'investissement direct** (maîtrise d'ouvrage départementale), s'élèvent à **219 442 798 €** pour 2022. **Elles incluent les dépenses inscrites au titre de la relance** et concernent principalement :

- les collèges : 89 063 171 €
- la voirie départementale : 81 861 350 €
- l'aménagement numérique : 7 092 500 €
- les bâtiments départementaux : 16 372 000 €
- la culture : 5 980 204 €
- les transports : 6 662 000 €

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'ÉQUIPEMENT

- Les concours financiers que le Département apporte aux Communes, Intercommunalités et autres investisseurs publics et privés pour le financement d'opérations d'équipement s'élèvent à **106 890 174 €** et comprennent :

- les subventions d'équipement aux Communes et aux structures intercommunales restent stables par rapport au BP 2021 avec un montant de 45 269 659 € et comprennent :
 - 33 000 000 € de dotations départementales et territoriales,
 - 4 500 000 € au titre du Plan de relance (AP dédiée),
 - 2 500 000 € pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan des écoles.

- les subventions d'équipement aux autres tiers sont prévues à hauteur de 61 620 515 € (- 4,7 % par rapport au BP 2021), dont notamment :

- 23 780 972 € pour les établissements de personnes âgées et personnes handicapées, dont 6,45 M€ pour soutenir les nouvelles formes de prises en charge hors les murs et accompagner la mise en place d'un référentiel de construction/réhabilitation pour les établissements,
- 9 362 783 € pour l'amélioration du réseau routier,
- 6 171 293 € pour le secteur de l'éducation,
- 4 160 000 € pour le programme hydraulique et risques naturels hors TA,
- 3 240 000 € en faveur des agriculteurs et les organismes agricoles hors TA,
- 2 990 000 € au titre de la politique Europe, Développement et Innovation,
- 2 955 378 € dédiés au logement social,
- 1 700 000 € pour les pôles d'échanges multimodaux et covoiturages dans le cadre du PPI du SMMAG.

- La participation du Département au remboursement de la dette du SMMAG pour 15 750 000 €

- Les participations au titre des délégations de service public pour 19 160 528 € dont :
- 18 754 528 € pour l'aménagement numérique,
 - 375 000 € pour le transport aérien.

ANNUITÉ DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE POUR 2022

Le capital restant dû au titre de la dette propre du Département a été arrêté à 391,50 M€ au 31 décembre 2020. Le Département de l'Isère reste l'un des Départements les moins endettés de France.

Au 31 décembre 2020, la capacité de désendettement du Département est de 1,5 an contre 3,4 ans en moyenne pour les Départements de la même strate.

Au 31 décembre 2020, la dette du Département est composée d'une part, de contrats d'ouverture de crédit à long terme (OCLT) à hauteur de 8 % et d'autre part, d'emprunts classiques à hauteur de 92 %.

Pour rappel, les OCLT sont des engagements de type revolving, utilisés principalement dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie.

En prévision des emprunts qui seront contractés d'ici le 31 décembre 2022, les prévisions budgétaires inscrites au BP 2022 sont les suivantes :

- Dette classique : **34 340 000 €**
dont remboursement en capital : 30 040 000 €
dont intérêts : 4 300 000 €
- Ouverture de Crédit Long Terme : 4 666 667 €
- Total : **39 006 667 €**

Politique	BP 2022		
	Fonctionnement	Investissement	Total
08 - Jeunesse et sports	187 500,00	175 000,00	362 500,00
09 - Routes	741 500,00	135 000,00	876 500,00
11 - Logement	1 920 000,00	0,00	1 920 000,00
15 - Eau	533 000,00	1 312 500,00	1 845 500,00
16 - Agriculture	665 000,00	1 153 037,00	1 818 037,00
17 - Forêt filière bois	62 000,00	200 000,00	262 000,00
20 - Environnement et développement durable	3 910 839,00	1 865 352,00	5 776 191,00
23 - Attractivité et tourisme	500 000,00	549 272,00	1 049 272,00
24 - Culture et citoyenneté	139 000,00	128 500,00	267 500,00
29 - Coopération internationale	20 000,00	0,00	20 000,00
31 - Ressources humaines	2 145 500,00	0,00	2 145 500,00
33 - Bâtiments départementaux	17 000,00	0,00	17 000,00
34 - Finances	1 140 000,00	0,00	1 140 000,00
TOTAL	11 981 339,00	5 518 661,00	17 500 000,00

AUTRES INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES

1. LES DÉPENSES IMPRÉVUES

Sont inscrits au budget primitif les crédits nécessaires à la couverture des dépenses imprévues :

- 3 000 000 € pour faire face aux dépenses imprévues d'investissement,
- 1 500 000 € en fonctionnement, pour permettre la prise en compte de toute situation particulière.

2. TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA), EN FAVEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

La recette inscrite en 2022, pour la taxe d'aménagement, est évaluée à 17 500 000 €. Elle permet de financer les dépenses suivantes : tableau page 10.

3. PROVISION

Au budget 2022, une provision pour les **créances irrécouvrables** est constituée pour un montant de **449 255 €**.

LA PRÉSENTATION DU BUDGET DU DÉPARTEMENT

1. PAR CHAPITRE

Le budget du Département est voté au niveau du chapitre budgétaire (tableau ci-contre).

Chap	Libellé	BP 2022
DEPENSES		
Investissement		430 207 848,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00
018	Revenu de solidarité active (investissement)	100 000,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	3 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	81 232 348,00
20	Immobilisations incorporelles	11 753 350,00
204	Subventions d'équipement versées	106 790 174,00
21	Immobilisations corporelles	18 962 306,00
23	Immobilisations en cours	188 727 142,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	75 000,00
27	Autres immobilisations financières	19 567 528,00
Fonctionnement		1 164 712 032,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
011	Charges à caractère général	85 423 242,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	221 799 210,00
014	Atténuations de produits	37 851 572,00
015	Revenu minimum d'insertion	5 000,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	156 733 678,00
017	Allocation de solidarité active	149 585 184,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	1 500 000,00
65 hors 657	Autres charges de gestion courante	464 815 318,00
657	Autres charges de gestion courante (subventions du budget principal, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)	37 021 353,00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	796 251,00
66	Charges financières	4 399 708,00
67	Charges exceptionnelles	2 293 452,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 488 064,00
TOTAL DEPENSES		1 594 919 880,00
RECETTES		
Investissement		294 458 080,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisation	1 340 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 000 000,00
13	Subventions d'investissement	33 950 399,00
16	Emprunts et dettes assimilées	226 933 330,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 234 351,00
Fonctionnement		1 300 461 800,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
013	Atténuations de charges	454 100,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	44 900 000,00
017	Allocation de solidarité active	2 846 196,00
70	Produits des services	16 889 486,00
73	Impôts et taxes	814 731 886,00
731	Impositions directes	136 281 153,00
74	Dotations, subventions et participations	261 676 799,00
75	Autres produits de gestion courante	19 629 145,00
76	Produits financiers	31 445,00
77	Produits exceptionnels	3 021 590,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
TOTAL RECETTES		1 594 919 880,00

2. PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Le tableau ci-dessous retrace les moyens consacrés à chaque politique publique en dépenses et recettes réelles.

Dans la suite de ce document une présentation synthétique de chacune de ces politiques permet de préciser les différentes actions qui seront conduites par le Département en faveur de l'ensemble de ses publics et partenaires.

Le détail des crédits, créations et mouvements d'AP et AE de chaque politique font, quant à eux, l'objet d'une annexe jointe au présent document.

Politiques départementales	BP 2022 Budget principal et budgets annexes	
	Dépenses	Recettes
01 - Enfance et famille	160 099 340	1 579 300
02 - Cohésion sociale	143 257 884	69 892 147
04 - Santé publique	4 962 250	2 831 421
05 - Personnes âgées	216 144 367	59 907 055
06 - Personnes handicapées	178 309 222	21 981 311
07 - Education	141 379 795	28 578 247
08 - Jeunesse et sports	9 615 132	0
09 - Routes	105 786 133	1 461 617
10 - Transports	41 328 699	1 433 930
11 - Logement	11 656 561	1 355 260
13 - Aménagement numérique	34 429 616	42 543 412
14 - Solidarité territoriale	40 305 000	331 100
15 - Eau	6 682 220	821 250
16 - Agriculture	10 728 229	3 818 092
17 - Forêt filière bois	922 000	0
20 - Environnement et développement durable	8 435 222	2 613 239
22 - Europe, développement, innovation	4 411 000	500 000
23 - Attractivité et tourisme	6 220 422	496 900
38 - Montagne	3 259 500	2 099 500
24 - Culture et citoyenneté	23 333 072	300 000
29 - Coopération internationale	350 500	0
28 - Sécurité	54 940 000	0
31 - Ressources humaines	209 932 902	3 420 163
34 - Finances	123 874 170	1 344 915 129
32 - Administration générale	29 269 566	868 518
33 - Bâtiments départementaux	25 287 078	3 172 289
Total général	1 594 919 880	1 594 919 880
Total Hors doubles comptes (*)	1 554 090 144	1 554 090 144
<i>Remboursements entre budgets</i>	9 898 469	9 898 469
<i>Subventions d'équilibre</i>	7 597 937	7 597 937
<i>OCLT</i>	23 333 330	23 333 330

(*) OCLT, mouvements entre le budget principal et les budgets annexes

ENFANCE ET FAMILLE

LE CONTEXTE

L'accroissement des situations de vulnérabilité psychosociale amène le Département à recentrer les missions de PMI sur la prévention médico-sociale précoce par la création de dispositifs et la mise en œuvre d'actions expérimentales permettant de renouveler les modes d'intervention auprès des familles.

L'augmentation du nombre d'enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, associée à l'évolution de situations individuelles complexes ou de handicaps, conduit le Département à faire évoluer les dispositifs actuels et expérimenter de nouvelles actions.

La crise sanitaire a fragilisé les familles. À ce contexte, viennent s'ajouter les difficultés de recrutement de personnels.

CHIFFRES CLÉS

Le nombre d'enfants accueillis a évolué de 7,3 %.

19 % des enfants placés avaient une reconnaissance handicap.

En 2020, 2 044 femmes enceintes ont bénéficié d'au moins une visite à domicile de sage-femme, 7 597 enfants ont effectué un bilan de santé en école maternelle et, a minima, une consultation médicale de prévention a été dispensée à 7 211 enfants.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

S'agissant de l'accompagnement à domicile et du soutien parental, le **Département poursuivra son engagement dans le renforcement des moyens et outils d'intervention auprès des familles en favorisant les compétences et ressources parentales** (démarche « Petits pas, grands pas », dispositif d'aide à domicile en période périnatale, soutien des associations menant des actions d'accompagnement à la parentalité, formation des professionnels départementaux à l'impact des violences conjugales sur les enfants afin d'adapter l'accompagnement aux parentalités) **pour un budget de 942 000 €.**

Sur la question de la santé de la mère et de l'enfant, le Département confortera son soutien aux interventions de prévention médico-sociale précoce en direction des femmes enceintes et des enfants. Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les missions de PMI de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire, le Département élaborera, avec l'appui d'un prestataire, un référentiel départemental. Enfin, le Département poursuivra le déploiement du dispositif de suivi de la santé des enfants confiés. À cet effet, **un budget de 1 340 300 € est prévu.**

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en établissement, le Département consacre un budget global de 84 374 500 €. Pour 2022, il poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants, adapte les dispositifs d'accueil au contexte et veille à une meilleure répartition territoriale des places par différentes actions :

- la formation des professionnels des établissements aux signalements et violences sexuelles ;

- la création de nouvelles places :
• une petite unité d'accueil d'urgence de 6 places sur le territoire Bièvre-Valloire,

• 21 places réparties sur 3 lieux de vie, sur les territoires Porte des Alpes, Sud Grésivaudan, Haut-Rhône Dauphinois,
• un établissement de deux unités de 5 places dédié à la prise en charge des enfants protégés en situation de handicap, cofinancé avec l'ARS sur le territoire Voironnais-Chartreuse.

- **le déploiement de places** : 75 places dans des petites unités de 10 enfants, sur les territoires Voironnais-Chartreuse, Bièvre-Valloire, Porte des Alpes et Vals du Dauphiné,

- **le développement de dispositifs existants** :

• renforcement de l'équipe mobile « Eme-raud » dédiée à la régulation et l'évaluation de l'accueil d'urgence départementale,
• une augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'allocation adolescents dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

Le Département a également recours à des **établissements hors département**, pour répondre aux situations individuelles liées au contexte familial ou au profil des jeunes pour une enveloppe de **4 770 000 €.**

Le Département concourt au maintien des enfants au domicile familial pour un budget 2022 de 12 935 000 € à travers le financement de services d'actions éducatives à domicile, ainsi que l'aide aux familles dans les activités de la vie quotidienne (interventions de professionnels techniciennes d'intervention sociale et familiale et d'aides ménagères).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	159 173 340 €
	RECETTES
	1 579 300 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	926 000 €
	RECETTES
	-

COHÉSION SOCIALE

LE CONTEXTE

L'Isère a subi de plein fouet les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire : ralentissement de l'activité économique, détérioration du marché du travail, taux de pauvreté à hauteur de 11,3 % en 2020 (65 000 foyers vivent avec 1 096 € ou moins par mois-CAF-déc 2020), avec une progression des ménages recourant aux associations d'aide alimentaire et une précarisation des jeunes.

CHIFFRES CLÉS

Après une forte augmentation entre janvier et novembre 2020 (+10,2 %), le nombre d'allocataires RSA est en baisse.

À fin juillet 2021, le nombre d'allocataires RSA est à hauteur de 22 528 foyers allocataires dont 8 927 allocataires qui bénéficient d'un accompagnement portant prioritairement sur la santé ou une problématique sociale.

7 498 contrats d'engagement réciproque ont été signés avec un engagement citoyen à fin septembre 2021.

De plus, en 10 ans, l'Isère a enregistré une forte hausse du nombre de familles monoparentales (+24 %).

Les services sociaux départementaux continuent à être fortement sollicités et mobilisés ; de janvier à juin 2021 : 19 590 ménages ont été reçus (17 025 de janvier à juin 2020).

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le Département de l'Isère, chef de file de l'action sociale, intervient aux côtés de ses partenaires associatifs et institutionnels au plus près des Isérois en difficultés dans une logique d'équité territoriale.

Avec un budget de 143 257 884 €, la politique départementale de cohésion sociale se déploie à travers la redéfinition des activités de l'action sociale départementale s'appuyant sur les services sociaux de proximité (mise en place d'un pôle d'accès aux droits, d'un pôle « accompagnement social », renforcement de partenariat...), ainsi que le soutien des actions de solidarité (type accueils de jour, épiceries solidaires...) mises en œuvre par les associations et collectivités (670 000 €).

La mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi -PDIE- (5 742 500 €) vise à soutenir des actions permettant le rapprochement des allocataires du RSA et de l'emploi, et notamment des entreprises, tout comme la déclinaison du Plan Isère emploi, articulé autour de 3 axes forts : dynamiser l'accompagnement des allocataires vers l'activité et l'emploi, renforcer le partenariat avec les acteurs économiques pour identifier des opportunités d'emploi durable, accessibles aux publics en insertion, et s'appuyer sur les compétences du Département pour faciliter l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

L'année 2022 sera en matière d'insertion une période de transition avec l'évaluation de la programmation actuelle du PDIE, la mise en œuvre d'expérimentations et l'élaboration d'un PDIE 2023-2027 renouvelé, qui confortera certaines actions et visera aussi à répondre aux nouveaux besoins.

Il s'agira également de mettre en place des contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand et des contrats d'insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion (2 433 358 €).

La déclinaison des actions dans le cadre de la contractualisation relative à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, sera reconduite en lien avec l'État pour 2022 (accueil inconditionnel de proximité, référents de parcours, orientation et accompagnement des allocataires du RSA, formation des travailleurs sociaux).

On notera aussi **l'impulsion et la coordination de projets locaux** dans le cadre des Conférences territoriales des solidarités, instances locales d'animation et de consolidation des politiques sociales (390 000 €), et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion (590 000 €) avec le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes, de Foyers de jeunes travailleurs, et d'actions collectives favorisant leur insertion sociale et professionnelle.

L'accompagnement des gens du voyage et celui auprès des ménages avec enfants sans abri et en situation administrative complexe (950 400 €), ainsi que les mesures administratives d'accompagnement social et l'intervention des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (450 000 €) constitueront des axes forts de nos interventions.

Enfin, il convient de souligner la promotion de l'engagement citoyen des jeunes et des habitants, la prévention de la radicalisation, le développement d'actions de réciprocité (136 500 €), et **le financement de l'allocation RSA (131 671 126 €)**, laquelle continue à peser fortement sur les fonds propres du Département.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	143 092 884 €
	RECETTES
	69 892 147 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	165 000 €
	RECETTES
	-

SANTÉ PUBLIQUE

LE CONTEXTE

L'offre médicale demeure sous tension et reste inégalement répartie sur le territoire : l'Isère a perdu 10 % de médecins en 10 ans, il y en a désormais 1 200 dont la moitié a plus de 50 ans. Le dispositif départemental Isère médecins a contribué à lutter contre la désertification médicale (bourses versées à 80 internes, 66 aides à l'installation de médecins, 24 maisons de santé pluridisciplinaires financées).

De plus, l'activité de prévention et de santé publique continue à se déployer dans les centres de Grenoble, de Vienne et de Bourgoin ainsi que des actions hors les murs.

CHIFFRES CLÉS

À noter malgré le contexte sanitaire, en 2020 : 4 889 consultants et 9 525 consultations médicales au Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic et de ses antennes ont eu lieu ; au Centre de lutte antituberculeuse, 3 658 actes cliniques ; 1 462 radiologies pulmonaires. Enfin, 20 633 vaccins ont été fournis par les services de PMI et les centres de vaccinations isérois.

Le Département continue à être fortement mobilisé dans la campagne de vaccination Covid-19 et ce depuis le début de la crise.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

En Isère, la politique départementale en faveur de la santé publique est volontariste, elle se traduit par la structuration de l'offre de soins avec notamment le Dispositif Isère médecins mis en place en 2018 ; la promotion de la vaccination et l'amélioration de la couverture vaccinale ; la prévention des infections sexuellement transmissibles, le maintien d'une veille sanitaire notamment pour les cas de tuberculose et de prévention des cancers ; sa contribution aux réseaux de santé dont les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et aux contrats locaux de santé menés dans certains territoires.

Le Département porte les activités du Centre de lutte anticuberculeuse et du Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic qui sont habilitées et financées par l'État via l'Agence Régionale de Santé.

Avec un budget 2022 conforté à hauteur de 4 962 250 €, le Département compte poursuivre la consolidation de ses interventions sur l'ensemble du territoire et **accentuer ses actions** auprès des personnes les moins bien protégées ou les plus à risques (populations en situation précaire, ou/et éloignées du soin, jeunes, saisonniers...).

Ses interventions en santé publique s'articulent autour d'axes complémentaires.

Il s'agit tout d'abord du **renforcement et de la structuration de l'offre de soins (2 185 250 €)** permettant d'amplifier l'installation de nouveaux médecins sur les secteurs les plus en tension (bourse d'étude, aide à l'investissement, financement création-extension de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé), et la diversification de l'offre...

L'accessibilité à l'offre de soins en allant vers les publics, en mettant à profit les implantations territoriales afin d'accueillir au plus près des besoins une offre médicale

adaptée en faveur des publics précaires doit répondre à l'objectif de **renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé en allant vers les publics dans des secteurs éloignés de l'offre** (actions d'aller vers - en faveur des jeunes, de personnes à risques...), de **développer des actions sport santé** notamment.

L'offre de vaccination gratuite dans les services et dans les centres de vaccinations partenaires (925 000 €) mettra à disposition gratuitement les vaccins obligatoires et recommandés pour l'ensemble des centres de vaccination et déploie des campagnes de vaccination notamment en faveur des jeunes (HPV-Papillomavirus/prévention cancer de l'utérus).

La politique départementale de santé s'appuie également sur la **lutte contre la tuberculose et la prévention des maladies professionnelles respiratoires (148 000 €)**, et la prévention par l'information, les dépistages gratuits et anonymes, les traitements des infections sexuellement transmissibles et le suivi des traitements du VIH (555 000 €).

Elle se traduit aussi par un **fort soutien aux associations (964 000 €)** de promotion, de prévention et d'éducation sanitaire et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, et par le financement (185 000 €) du Registre du cancer, outil épidémiologique de collecte des données liées au cancer dans le département de l'Isère : partenaire privilégié depuis plusieurs années.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	3 860 250 €
	RECETTES
	2 831 421 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	1 102 000 €
	RECETTES
	-

PERSONNES ÂGÉES

LE CONTEXTE

Le Département de l'Isère est confronté à de forts enjeux démographiques au travers du vieillissement de sa population.

En 2022, les plus de 75 ans représenteront 8,7 % de sa population et le nombre des plus de 85 ans sera multiplié par trois d'ici 2030.

La crise sanitaire est venue questionner les différents modèles de prises en charge des personnes âgées aussi bien sur le domicile qu'en établissement. Elle a mis en exergue la nécessité d'évolution des modèles et services existants au travers des aspects économiques, bâtimentaires, d'offre de service, de formation et d'attractivité des métiers afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs aidants.

CHIFFRES CLÉS

28 680 bénéficiaires de l'APA. 73 % des bénéficiaires de l'APA sollicitent cette allocation pour le domicile (20 635) faisant écho au souhait majoritaire des personnes âgées. 27 % l'utilisent pour un hébergement en établissement (8 045). Pour répondre à ce besoin, l'offre territoriale se décline autour de **135 SAAD, 36 Résidences Autonomie et 121 EHPAD.**

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Au sein de la politique « Personnes âgées », **le Département accroît son soutien aux établissements**, confrontés à des difficultés au sortir de la crise sanitaire, avec un taux d'évolution de 1,10 % et ainsi un budget consacré à ces derniers d'un **montant global de 89 327 000 €.**

Le Département présente une dotation relativement importante en structures non médicalisées pour personnes âgées grâce à une **politique volontariste en matière de création de places avec 36 résidences autonomie à ce jour.** Le Département conforte cet engagement financier dans la création de places, **3 435 132 € sont en effet dédiés** aux mesures nouvelles c'est-à-dire en faveur des résidences autonomie (290 500 € aide sociale), des CPOM (3 000 000 €), des unités Personnes Handicapées Âgées (54 632 €) et des unités géro-psycho-geriatriques.

Sur le soutien à domicile, **le Département consolide également son engagement auprès des SAAD** avec son inscription dans la revalorisation des salaires des aides à domicile (avenant 43) pour **un coût total de plus de 10 000 000 €** avec une hausse du tarif de référence horaire à 26,76 € pour les SAAD concernés et 22,00 € pour les autres. Mais aussi, un plan d'action « SAAD » dans l'objectif de les soutenir sur le volet formation et attractivité du métier avec un budget de près de 800 000 €.

Une attention particulière est également portée à la qualité de l'accueil familial en Isère (capacité d'accueil d'environ 150 personnes âgées ou en situation de handicap, 910 000 €) et à son déploiement pour favoriser le maintien à domicile et l'alternative à la prise en charge en établissement.

Les financements « adaptation du logement » connaissent par ailleurs un succès qui s'amplifie chaque année. L'enveloppe

dédiée aux aides individuelles attribuées aux personnes âgées a ainsi été majorée à 600 000 € pour répondre aux besoins en augmentation.

Sur l'innovation, le Département impulse et s'inscrit dans différents projets tels que l'habitat inclusif, l'EHPAD de demain, la e-technologie, etc. Cet ensemble de projets figurera dans le nouveau schéma autonomie de 2022-2026. Le Département de l'Isère fait en effet partie des Départements volontaires pour expérimenter le dispositif de « l'aide à la vie partagée » proposé par la CNSA à partir de l'année 2022 avec un budget de 450 000 €.

Enfin, dans le cadre de l'autorisation de programme de 10 M€ votée en 2021 pour soutenir les nouvelles formes de prises en charge hors les murs et accompagner la mise en place d'un référentiel de construction/réhabilitation pour les EHPAD et les résidences autonomie, le Département inscrit 4 M€ au budget 2022.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	195 642 378 €
	RECETTES
	59 907 055 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	20 501 989 €
	RECETTES
	-

PERSONNES HANDICAPÉES

LE CONTEXTE

En France, un Français sur deux est porteur de handicap. La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide en mouvement. Elle s'élargit en 2022, de la "PCH parentalité", en faveur des parents en situation de handicap, aux personnes atteintes de troubles psychologiques, mentaux, cognitifs ou de troubles du neuro-développement.

La crise sanitaire est venue questionner les différents modèles de prises en charge à domicile et en établissements et la nécessité de réinventer ces derniers tant dans leurs aspects économiques, bâtimentaires, d'accompagnement, etc. L'axe fort de la politique personnes handicapées (PH) repose sur l'inclusion en matière d'emploi, de scolarisation et d'accessibilité.

CHIFFRES CLÉS

12 millions de personnes en situation de handicap.

Au niveau de l'Isère: 47 % des bénéficiaires de la PCH ont plus de 50 ans et les moins de 20 ans représentent 9 %. En 2021, le nombre de bénéficiaires de la PCH est de 7 995 en hausse constante de 5 % par an. 70 143 dossiers MDPH ont été déposés. L'Isère se situe dans les 15 premiers départements en volume de demande. Une offre territoriale qui se décline en : 6 SAVS/SAMSAH, 125 SAAD, 48 Foyers PH et 16 Services d'Accompagnement et d'Accueil de Jour.

SAVS : Service d'Accompagnement à la vie sociale.

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés

SAAD : Service d'aide à Domicile.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Au sein de la politique « Personnes handicapées », le Département développe son soutien aux établissements, confrontés à des difficultés au sortir de la crise sanitaire, avec un taux d'évolution de 1,10 % et ainsi un budget consacré à ces derniers d'un montant global de 114 241 800 €.

Le financement de l'ARS pour la partie soins est très réduit et ne permet plus la construction d'établissement à compétence partagée avec le Département. Pour autant, pour conforter sa politique volontariste dans la création de places, 1 417 500 € sont dédiés aux mesures nouvelles avec l'extension de places au sein d'établissements et services d'accompagnement (SAVS) ou d'accueil de jour et CPOM. L'élaboration du schéma autonomie de 2022-2026 et des différents audits (SAAD, SAVS...) en cours sera l'opportunité de travailler l'offre territoriale à déployer.

Sur le soutien à domicile, le Département consolide son engagement auprès des SAAD avec son inscription dans la revalorisation des salaires des aides à domicile "avenant 43" pour un coût total de plus de 10 000 000 €. Mais aussi, un plan d'action « SAAD » dans l'objectif de les soutenir sur le volet formation et attractivité du métier avec un budget de près de 800 000 €.

Une attention particulière est également portée à la qualité de l'accueil familial en Isère (capacité d'accueil d'environ 150 personnes âgées ou en situation de handicap, 910 000 €) et à son déploiement pour favoriser le maintien à domicile et l'alternative à la prise en charge en établissement.

Sur le volet prestation, le budget PCH poursuit sa progression avec notamment la mise en place de la PCH parentalité (900 000 €), d'autres évolutions sont attendues sur 2022 et seront à suivre.

Sur l'innovation, le Département impulse et s'inscrit dans différents projets tels que l'habitat inclusif, la e-technologie, etc. Le Département de l'Isère fait en effet partie des Départements volontaires pour expérimenter le dispositif de « l'aide à la vie partagée » proposé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à partir de l'année 2022 avec un budget de 450 000 €.

Enfin, dans le cadre de l'autorisation de programme votée en 2021 à hauteur de 15 M€ pour soutenir les nouvelles formes de prises en charge et accompagner la mise en place d'un référentiel de construction/réhabilitation pour les établissements PH, le Département inscrit 2,45 M€ au budget 2022.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	173 926 953 €
	RECETTES
	21 981 311 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	4 382 269 €
	RECETTES
	-

LE CONTEXTE

Le Département de l'Isère, comme l'ensemble du territoire national, a subi en 2021 un épisode de gel tardif reconnu calamité agricole, impactant fortement les cultures de fruits.

La méthanisation à gouvernance agricole connaît une émergence plus lente de nouveaux projets, après une dynamique soutenue en 2019-2020. Les difficultés d'acceptation locale expliquent ce constat.

L'Isère bénéficie d'un fort bassin de consommation de proximité où la demande en produits alimentaires locaux s'est accrue dans le contexte de crise sanitaire.

CHIFFRES CLÉS

Le territoire de l'Isère est composé à **37,5 % de surfaces agricoles**.

Chaque année, 841 ha de surfaces agricoles sont perdus pour l'agriculture.

Près de 5 000 ha sont protégés réglementairement de l'urbanisation par des périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

La marque ISHERE rassemble plus de 120 producteurs (agriculteurs et artisans) pour plus de **1 000 produits** référencés.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Au sein du Pôle agroalimentaire, le Département poursuivra son engagement dans la structuration des filières de proximité, afin de mettre à disposition des consommateurs isérois des produits locaux, de qualité, garantissant une juste rémunération des agriculteurs. Ainsi, **200 800 € permettront de déployer la marque ISHERE** et soutenir l'association Pôle agroalimentaire afin notamment de développer l'achat par les consommateurs de ces produits.

Pour conforter la politique agricole départementale, conformément au schéma régional (SRDEII), une enveloppe de **1 385 850 € est proposée pour les subventions de fonctionnement aux organismes agricoles**. Ces subventions favoriseront le développement d'une offre de produits vendus en circuits de proximité dans des conditions sanitaires sûres, la sécurisation des productions dans le cadre d'une gestion durable des ressources, la valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement, les conditions de travail, le renouvellement des exploitations et la solidarité envers les agriculteurs en difficulté. **2022 sera la dernière année du Programme de développement rural (PDR) actuel. À ce titre, 2,90 M€ sont consacrés** aux aides aux investissements pour les agriculteurs, les collectifs d'agriculteurs et les industries agroalimentaires.

Par ailleurs, **les agriculteurs de l'Isère**, producteurs de fruits en particulier, ont été fortement **touchés par le gel d'avril 2021**. Le Département les soutient par **l'apport de 900 000 € en 2022 concernant les pertes sur les fruits à pépins**, en complément des 500 000 € prévus en 2021 pour les pertes subies sur les fruits à noyau.

Dans la politique d'aménagement foncier rural et de préservation du foncier agricole, la montée en puissance du déploiement des périmètres de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) se poursuivra (projets sur le Grésivaudan et la

Métropole – rive gauche du Drac notamment).

L'ensemble des actions portées par le Département pour conforter une offre territoriale agricole et agroalimentaire de qualité, lui a permis d'obtenir en 2021 le label national Projet alimentaire territorial (PAT) de niveau 2. Les crédits 2022 de la Politique Agriculture contribueront au déploiement de son programme d'actions.

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental, géré en budget annexe fonctionne grâce à une subvention d'équilibre du budget principal de 1 504 271 € et des recettes propres d'analyses et de prestations évaluées à 620 000 €.

Le Département apporte une participation de 600 000 € au SYMAA (Syndicat Mixte Alpes Abattages) soutenant ainsi le fonctionnement du Syndicat, les investissements de requalification des abattoirs du Fontanil-Cornillon et l'accueil de nouvelles entreprises sur ce site, dans le cadre du Plan de Relance.

Le Département cofinance les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) à enjeu de biodiversité sur les 9 Projets agrico-environnementaux (PAEC) que compte l'Isère. Une intervention à hauteur de 325 000 € est prévue en 2022, notamment pour cofinancer l'animation et les diagnostics nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux contrats en 2023.

Enfin, il est proposé de prolonger jusqu'en 2024 l'autorisation de programme pour soutenir les projets de méthanisation agricole, permettant de financer 10 nouveaux projets sur 3 ans.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	6 285 192 €
	RECETTES
	3 818 092 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	4 443 037 €
	RECETTES
	-

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

LE CONTEXTE

Les forêts iséroises sont composées à parts égales de feuillus (plutôt en plaine) et de résineux (plutôt en montagne).

Les forêts représentent des puits à carbone contribuant à l'atténuation du changement climatique. Néanmoins, elles en souffrent de plus en plus : dépérissement, attaques d'insectes comme le scolyte...

Les entreprises de transformation sont soumises à une fluctuation du marché du bois au niveau européen (près de la moitié du bois de construction utilisé en France provient des pays scandinaves et d'Europe de l'est).

La promotion du bois local, notamment au travers de la certification Bois des Alpes et de l'AOC Bois de Chartreuse, permet de mieux valoriser la ressource présente sur place, tout en garantissant une récolte forestière durable.

CHIFFRES CLÉS

Le territoire de l'Isère est composé à **38 % de forêts**, majoritairement situées **en montagne (à 70 %)**.

Entre 1997 et 2009, on constate une **augmentation de 6 % de la surface forestière**, conséquence de la déprise agricole.

La filière bois représente en Isère **6 900 emplois et 2 700 entreprises**.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

La mobilisation du Département aux côtés des acteurs de la filière forêt-bois connaîtra une accélération en 2022, avec le début de la **mise en œuvre du grand projet de mandature « Un arbre, un habitant »**. Les orientations étant en cours de définition, les éléments budgétaires seront proposés en cours d'année, dans le cadre du budget supplémentaire.

Cet engagement fort se déploiera en plus des autres programmes de la politique forêt et filière bois déjà activés lors du mandat précédent, pour lesquels l'effort budgétaire est maintenu en faveur de la valorisation du bois local en bois d'œuvre dans le cadre d'une gestion durable des forêts.

Une enveloppe de 592 000 € est dédiée aux investissements :

- aide aux investissements en forêt (acquisition de forêts par les communes et EPCI, travaux sylvicoles, routes forestières, récolte par câble) permettant d'améliorer la mobilisation de la ressource ;

- aide aux investissements des entreprises de tous les maillons de la filière pour accroître leur compétitivité et la valeur ajoutée du matériau bois.

Les aides aux entreprises s'inscrivent majoritairement dans le cadre du Programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes dont c'est la dernière année de programmation. Les crédits ont été demandés à hauteur de 2021 pour pouvoir prendre en compte les projets isérois déposés.

100 000 € en investissement sur la forêt sont prévus pour la 2^e année afin d'exploiter la base des relevés topographiques en trois dimensions LIDAR, un outil informatique et de terrain permettant aux acteurs de la filière de partager une meilleure connaissance technico-environnementale de la forêt et de son évolution.

Pour assurer une meilleure **valorisation du bois local**, le Département consacre **en fonctionnement 320 000 € de soutien aux organismes** de la filière (Fibois, ONF, CRPF, association des communes forestières...) **et aux collectivités porteuses de chartes** forestières de territoire, en faveur de la mobilisation du bois, de la gestion collective de la forêt privée, de la promotion de la construction bois.

Enfin, les crédits sollicités permettront au Département de poursuivre également son **action sur la sécurisation des points d'insertion des dessertes forestières sur les routes départementales** et le Schéma d'accès aux massifs forestiers, sur la gestion forestière durable des Espaces naturels sensibles (ENS), sur la sensibilisation des collégiens aux métiers du bois, ainsi que sur la promotion du bois de construction.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	330 000 €
	RECETTES
	-

INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	592 000 €
	RECETTES
	-

EUROPE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION

LE CONTEXTE

Face aux enjeux de la reprise, les actions de partenariats conduites par le Département avec les acteurs socio-professionnels et ceux de la recherche et de l'innovation sont des atouts pour soutenir le développement territorial, favoriser l'innovation et optimiser le financement de l'action publique.

Par ailleurs, les futurs programmes européens 2021-2027 seront des leviers de financement mobilisables au service des politiques publiques départementales.

CHIFFRES CLÉS

Nano 2022 est un programme national axé sur la microélectronique. Parmi les 6 industriels français désignés comme chefs de file, l'Isère en compte 3, le Département apporte un soutien financier de 10 M€ depuis 2019.

Transition énergétique du collège Lucie Aubrac : 600 000 € de financement européen sur 1 200 000 € de travaux.

Chaque année plus d'une vingtaine d'actions de partenariat sont conduites avec les acteurs du monde socio-professionnel isérois.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le Département poursuivra son engagement en faveur d'un développement équilibré, attractif et innovant de son territoire.

Il conduira **une collaboration active avec les organismes et réseaux du tissu socio-professionnel**, et notamment avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie (Grenoble et Nord-Isère). Ainsi, ce sont **520 000 € consacrés à des actions de partenariat** conçues en lien avec les politiques départementales et qui se caractérisent par une grande diversité de champs thématiques : action sociale, découverte des métiers auprès des collégiens, agroalimentaire, observation socio-économique, filière vélo électrique, marchés publics, etc.

L'actualité européenne est marquée par l'arrivée d'une nouvelle génération de programmes structurels 2021-2027 (FEDER, FSE, Leader) et sectoriels (Erasmus pour le plus connu par exemple). Le Département s'inscrit pleinement dans une démarche d'ingénierie financière par la recherche de fonds européens pour ses propres projets et le conseil auprès des communes et des EPCI. Au titre de sa qualité d'organisme intermédiaire de gestion, **le Département sera en responsabilité de gestion d'une subvention globale Fonds Social Européen (FSE +)**, levier de financement de projets dans les secteurs insertion/emploi, santé et logement. Pour cela il est **prévu une inscription de crédits de fonctionnement de 500 000 €** au titre des projets FSE + et **500 000 € en recettes** ainsi que **30 000 € pour des prestations d'études**.

Dans le cadre de sa contribution à la diffusion de l'innovation au plus près des territoires, **le Département est engagé dans le programme d'investissement pluriannuel NANO 2022**. L'écosystème isérois est leader en termes de recherche et de

production avec de grandes entreprises chefs de file telles que Microelectronics ou Soitec. Les principaux domaines d'application sont l'automobile, l'intelligence artificielle, les objets connectés, l'aérospatial, etc. **Le Département inscrit des crédits à hauteur de 2 300 000 € pour l'exercice 2022**. Il convient de rappeler qu'il porte depuis 2019 une autorisation de programme de 10 M€ pour ce projet contractualisé avec le CEA et 8 laboratoires et entreprises.

Au titre de l'aide au développement des territoires, le Département apporte un soutien financier en investissement à trois opérations : **400 000 € pour le développement de la zone industrialo-portuaire de Salaise-sur-Sanne**, **240 000 € pour l'aménagement de la ZAC du Saut du moine à Champagnier** dans le cadre du contrat de plan État Région métropolitain Grenoble-Alpes Métropole. **Le Département a ouvert une autorisation de programme de 10 M€ en faveur de l'implantation et l'essor des Tiers-lieux** sur le territoire isérois. Afin de soutenir cette dynamique de création d'équipements de proximité, ce sont 420 000 € qui sont inscrits en faveur de porteurs privés et publics.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 421 000 €
	RECETTES
	500 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	2 990 000 €
	RECETTES
	-

ATTRACTIVITÉ ET TOURISME

LE CONTEXTE

Après l'arrêt brutal des activités liées à la crise sanitaire, **le tourisme a été durement touché. Cette crise a fait apparaître la fragilité de son économie** avec, notamment, un difficile retour des clientèles étrangères.

Le Petit Train de La Mure a repris du service en 2021, près de 11 ans après un effondrement de terrain qui avait gravement endommagé la ligne de chemin de fer et conduit à son arrêt total.

Fin 2021, le premier espace Ishere a ouvert ses portes à The Village dans le Nord Isère pour promouvoir le territoire et les produits locaux.

Le secteur touristique connaît de profondes mutations liées aux conséquences du changement climatique, à l'évolution des mobilités touristiques et aux nouvelles attentes des clientèles.

CHIFFRES CLÉS

Sur la saison estivale 2021, la fréquentation touristique de l'Isère est en hausse de +5 % par rapport à 2020.

Festival Jazz à Vienne :
61 000 spectateurs.

Festival Berlioz :
26 200 spectateurs.

9 000 km d'itinéraires inscrits au PDIPR.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le budget 2022 est marqué par le soutien du Département aux collectivités et acteurs en faveur du développement du tourisme. Il vise à accompagner les grands projets et à poursuivre les démarches prospectives pour préparer le territoire aux enjeux de demain et fédérer les acteurs autour de l'innovation et d'une ambition partagée.

Ce budget confirme le rôle d'Isère Attractivité en direction du développement de la marque ALPES ISHERE et de la valorisation du label ISHERE, sous la coordination du Département et en étroite collaboration avec le Pôle Agroalimentaire.

Il est proposé d'attribuer à **Isère attractivité 4 100 000 €** pour mener à bien ces missions de promotion touristique, d'attractivité et d'accompagnement des acteurs du territoire, prenant en compte les spécificités géographiques, culturelles et historiques du Département.

Dans le cadre, plus spécifiquement, du déploiement de la marque territoriale il est proposé d'inscrire **410 000 € de crédits de fonctionnement, pour l'édition du magazine Alpes ISHERE.**

Le développement touristique local est conforté par **l'inscription d'une enveloppe de fonctionnement de 500 000 €** pour la mise en œuvre du **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**, et le soutien des collectivités iséroises dans l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR et pour la valorisation de la randonnée pédestre. Cette enveloppe permettra également l'attribution de **subventions de fonctionnement relatives à l'entretien des pistes de ski fond et à l'accueil des scolaires par les collectivités gestionnaires des sites nordiques.**

En investissement ce sont **150 000 € qui sont inscrits pour le financement des**

travaux d'aménagements et d'entretien des sentiers par les maîtres d'ouvrage délégués du PDIPR.

En outre, l'inscription de **404 522 €** permettra d'accompagner les projets d'investissements liés au développement touristique dans les secteurs de plaine au titre des Contrats de performance des Alpes de l'Isère de Plaine.

La politique touristique du Département nécessite la participation et l'implication des structures fédératives du tourisme isérois qui œuvrent au développement et à l'animation des filières. Une enveloppe de **250 000 € est consacrée à l'accompagnement de ces structures.**

Dans la suite de redémarrage du Petit Train de La Mure, **134 900 € sont inscrits en fonctionnement et 271 000 € en investissement.**

Les recettes de cette politique publique tourisme et attractivité proviennent, en fonctionnement, du versement de la taxe additionnelle départementale de taxe de séjour pour un montant de 250 000 €, des recettes liées au Petit Train de La Mure (PTLM), redevance due par l'exploitant dans le cadre de la délégation de service public pour un montant de 20 000 €, et de la compensation par EDF en lien avec le barrage de Monteynard d'un montant annuel de 150 000 €. En investissement, 76 900 € correspondent à la 2^e échéance de la subvention de la Communauté de communes de la Matheysine due au Département au titre des travaux liés au PTLM.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	5 394 900 €
	RECETTES
	420 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	825 522 €
	RECETTES
	76 900 €

MONTAGNE

LE CONTEXTE

La **crise sanitaire** a eu comme effet de ralentir fortement l'activité touristique et d'entraîner, notamment, la **fermeture des remontées mécaniques**.

Avec des vacances d'hiver 2020/2021 au **faible niveau de réservation dans des stations** privées de remontées mécaniques et de restaurants, tout l'écosystème de la montagne s'est retrouvé menacé, avec de graves conséquences économiques, sociales et humaines.

La saison estivale, moins marquée par la crise sanitaire a été mitigée du fait, notamment, de conditions météorologiques défavorables.

CHIFFRES CLÉS

14 millions de nuitées touristiques en Isère dont 60 % pour la Montagne.

700 millions d'euros de retombées économiques générées par le tourisme en montagne en 2019, en Isère.

Moins 45 % de nuitées au cours de l'hiver et moins 830 M€ de chiffre d'affaires.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le Département a adopté en octobre 2021 un « **Plan montagne** » de plus de 10 M€ s'étalant sur 3 années 2021-2023, pour soutenir la reprise d'activité dans les territoires touristiques de montagne et les accompagner dans la transition de l'économie touristique de montagne.

Celui-ci s'appuie sur les Contrats de Performance AlpesIsère (volet 1) destinés à soutenir les collectivités publiques dans leurs projets d'investissement en faveur de l'attractivité des stations et **1 020 000 € ont été inscrits au budget** à cet effet.

Le Plan montagne comporte un second volet dont l'objectif est d'accompagner de manière forte et immédiate la transition de l'économie touristique en soutenant les projets liés au développement touristique des stations, à la rénovation thermique des refuges et à la décarbonation des stations. Pour sa réalisation **2 500 000 €** ont été réservés sur la politique solidarité territoriale au titre de la relance.

Par ailleurs, le Département met en place un plan en faveur du développement des **ascenseurs valléens** afin d'améliorer le lien entre la vallée et les stations et de développer les mobilités décarbonées. **Une autorisation de programme de 10 millions d'euros a été créée pour ce soutien et 500 000 € de crédits de paiement sont inscrits en 2022.**

Le Département poursuit sa politique de soutien aux hébergements touristiques en montagne :

- en accompagnant la modernisation des refuges, supports du développement d'une offre de séjours itinérants en saison estivale. **En 2022, une enveloppe de 80 000 € est réservée à cette action.**

- en soutenant les dispositifs d'animation mis en place dans les stations pour inciter

les propriétaires à rénover leurs hébergements afin de les maintenir ou de les réinsérer dans une logique marchande (10 500 €).

Avec l'inscription d'une **enveloppe de 660 000 €** le Département finance le fonctionnement et les actions portées par les Parc naturels régionaux et par l'Espace Belledonne.

Dans la continuité du partenariat engagé avec la fondation de l'université Grenoble Alpes, **49 000 €** ont été inscrits pour financer l'expérimentation menée par la Chaire Montagne Altitude Santé en collaboration avec l'INSERM et le CHU de Grenoble sur les effets positifs sur la santé de la moyenne montagne.

Le Département poursuit également son soutien **à hauteur de 140 000 € aux associations départementales et nationales engagées pour le développement des massifs de montagne (ANENA, Cluster Montagne...)** et aux événements qui participent au rayonnement et à l'attractivité des massifs isérois.

Enfin, conformément à la loi Ravelin, **800 000 € sont réservés** au reversement de la taxe sur les remontées mécaniques pour les communes de Chamrousse et d'Huez.

Une partie des crédits inscrits sur la politique Montagne sont issus de la taxe départementale sur les remontées mécaniques, pour laquelle une recette de 2 099 500 € est inscrite au budget.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 659 500 €
	RECETTES
	2 099 500 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	1 600 000 €
	RECETTES
	-

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONTEXTE

Un territoire doté d'entreprises innovantes dans la transition énergétique et écologique, mais qui présente des vulnérabilités par rapport au réchauffement climatique.

Stratégie nationale des aires protégées 2030 : 30 % d'aires protégées (32 % actuellement en Isère) dont 10 % de protection forte (6,8 % actuellement en Isère). Des continuités écologiques à restaurer identifiées dans le schéma régional (SRADDET), 4 contrats régionaux verts et bleus en Isère.

Une charte pour favoriser la gestion durable des étangs. Une augmentation du nombre de communes colonisées par le moustique tigre (de l'ordre de 120 communes en 2020).

CHIFFRES CLÉS

17 ENS Départementaux (2 300 ha, 24 bâtiments),
8 réserves naturelles nationales (4 000 ha en propriété départementale, 11 bâtiments) et **128 ENS locaux** (3 000 ha), développement du réseau de sites : + 250 ha /an.
74 sites naturels ouverts au public, en moyenne 25 000 élèves par an et 15 000 personnes inscrites aux animations nature d'été du Département.
1 M€ d'aides aux propriétaires modestes pour la rénovation énergétique de leurs logements.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le budget en faveur de la biodiversité, d'un montant de 5 776 191 € sur taxe d'aménagement (3 910 839 € en fonctionnement et 1 865 352 € en investissement), concrétise l'ambition du Département.

Le budget de fonctionnement est essentiellement consacré à la **gestion et l'animation du réseau des sites espaces naturels sensibles (ENS)** : la restauration et l'entretien du patrimoine départemental et communal présent sur les espaces naturels, les bâtiments et les équipements nécessaires à la gestion et l'ouverture au public. La régie départementale ENS et les prestations externalisées accompagnent la progression de la surface foncière des sites et un volume croissant d'ENS. L'accueil et la valorisation du réseau de sites sont poursuivis au travers de la stratégie de communication déployée, la mise en œuvre de la campagne d'animation et l'organisation d'événements mais également l'éducation à l'environnement en finançant l'appel à projets annuel auprès des scolaires. **Ce budget permet aussi de financer les partenaires du Département dans le cadre de l'appel à projets annuel en faveur de la diversité et du vivant.**

Pour lutter contre le développement du moustique tigre (secteurs de plaine, vallée du Rhône) et dans le contexte réglementaire redéfinissant le rôle des Communes (décret du 29 mars 2019), l'action de l'Entente interdépartementale de démoustication (EIRAD) sera adaptée. Le Département prend à sa charge pour la démoustication, 50 % des dépenses pour les 61 communes inscrites dans l'arrêté préfectoral de lutte contre les moustiques, soit 390 911 €.

En investissement, il est prévu de financer les projets sur les propriétés départementales ENS et de soutenir les communes et EPCI sur les sites locaux ENS. La restauration des continuités écologiques sera menée au

travers des travaux sur nos routes départementales, mais aussi de l'accompagnement des porteurs de projets de territoire : charte des étangs, contrats régionaux « trame verte et bleue ».

Au titre des transitions écologiques et énergétiques, le Département établira un nouveau plan d'action Climat pour la période 2021-2026, 100 000 € de crédits d'études sont inscrits à cet égard. Il sera un terrain d'expérimentation pour les entreprises iséroises développant des nouvelles technologies bas carbone. Il accompagnera les collectivités dans les actions de diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et d'adaptation au réchauffement avec la mise en œuvre d'une boîte à outils à l'usage des communes et EPCI, composée d'ingénierie et d'aides ciblées. 200 000 € sont prévus en dotation départementale.

Avec la poursuite du déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), **le Département accompagnera les EPCI (3 539 410 € sont programmés sur 3 ans) et les particuliers (1 M€ en investissement) dans les projets d'amélioration de leurs logements** dans un souci de sobriété. Il participera également à animer un réseau de professionnels pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers et mieux structurer l'offre de service.

Enfin, il travaillera avec les EPCI à développer les Énergies renouvelables (EnR) qu'il s'agisse de méthanisation agricole, de photovoltaïque ou de développement des réseaux de chaleurs.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	5 519 870 €
	RECETTES
	2 613 239 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	2 915 352 €
	RECETTES
	-

LE CONTEXTE

Dans le cadre du XI^e programme de l'Agence de l'eau et du plan de relance de l'État, les services d'eau et d'assainissement portent de nombreux projets d'amélioration de leurs réseaux et équipements. Le report à 2026 de l'exercice des compétences eau potable et assainissement à l'échelon intercommunal conduit à une forte sollicitation des communes et des syndicats en matière d'assistance technique du Département.

Les syndicats structurants GEMAPIens ont lancé de nombreuses études préalables à des travaux de prévention des inondations dans le cadre de démarches PAPI (projet d'aménagement et de prévention des inondations).

Avec l'accentuation des sécheresses ces dernières années, et même si l'année 2021 marque une pause, les agriculteurs portent de nombreux projets d'irrigation visant à sécuriser leur production.

CHIFFRES CLÉS

4 projets exceptionnels d'irrigation soutenus à hauteur de 9,30 M€.

3 contrats intercommunaux eau potable et assainissement cosignés avec l'Agence de l'eau.

8 PAPI en cours soutenus par le Département.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Afin d'accompagner les investissements en eau potable et assainissement des Communes et des EPCI en zone rurale peu dense, **le Département ouvre 2 autorisations de programme 2022-2024 d'un montant global de 15 M€.** Ces aides permettront notamment de soutenir les Intercommunalités, qui ont récemment pris les compétences intégrales eau potable et assainissement, ainsi que les communes. Ces aides de solidarité sont conditionnées à un prix minimal de l'eau.

L'assistance technique du Département permettra en 2022 d'aider à l'émergence des projets des communes et EPCI démunis en ingénierie et au suivi des stations d'épuration en évaluant leurs performances et leurs impacts sur le milieu naturel. En outre, les réseaux de mesures de la ressource en eau seront poursuivis : suivi des sources, de la qualité des rivières et des nappes d'eaux souterraines. Les données récoltées participent à la connaissance des acteurs de l'eau, alimentent leurs dossiers de demandes de subventions et leur permettent d'établir les priorités d'actions. **Les dépenses associées s'élèvent à 297 k€.** **Des recettes de l'Agence de l'eau sont attendues pour couvrir une grande partie de ces dépenses soit 215 k€.**

Consécutivement aux subventions accordées aux 4 projets d'irrigation exceptionnels, 2,87 M€ de crédits de paiement sont inscrits au budget 2022 compte tenu de l'avancement prévisionnel des projets. **Pour soutenir l'ensemble des projets individuels d'irrigation** (en moyenne 16 dossiers par an et 90 k€ de subventions/projet) et **les projets collectifs** hors projets exceptionnels, **une autorisation de programme 2022-2024 dotée de 700 k€ est ouverte.**

Le soutien aux 4 syndicats mixtes GEMAPIens sera poursuivi sous ses 3 formes : subventions aux projets d'investissements, aides

aux dépenses de fonctionnement, et mise à disposition d'une plateforme d'ingénierie constituée de personnels départementaux. Les dépenses d'investissement en GEMAPI restent mesurées par rapport aux années précédentes (1,57 M€), le SYMBHI achevant le projet Isère amont.

Une autorisation de programme GEMAPI 2022-2024 dotée de 7,50 M€ est ouverte à la suite de celle de 2018-2021 qui était dotée de 10 M€ pour poursuivre le soutien aux investissements des syndicats mixtes. Les participations du Département aux syndicats mixtes GEMAPIens s'élèvent à 996 k€. Les remboursements du personnel mis à disposition de ces structures s'élèvent à 520 k€.

Suite au lancement de la foncière environnementale de l'Isère en 2021, l'année 2022 verra se réaliser les premières études (veille foncière, diagnostics environnementaux, etc.) et opérations concrètes de cette foncière, dont des acquisitions et la construction de partenariats avec la SAFER et les autres acteurs fonciers et environnementaux. 97 500 € sont fléchés pour soutenir ces actions.

Afin d'accompagner les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, habitants) face aux évolutions de la ressource en eau (sécheresse, baisse des débits des cours d'eau et des nappes), le Département souhaite lancer une étude prospective sur la ressource en eau et ses usages. 100 000 € sont prévus pour son lancement.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 591 220 €
	RECETTES
	811 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	5 091 000 €
	RECETTES
	10 250 €

ROUTES

LE CONTEXTE

Des pratiques de mobilité réinterrogées par la crise sanitaire : une forte demande sociétale en faveur d'aménagements pour les modes actifs.

De nouvelles obligations en matière d'aménagements cyclables hors agglomération fixées par la loi d'orientation des mobilités votée en 2019.

Les routes, indispensables aux modes alternatifs.

Une contribution du Département à la relance par un niveau d'investissement soutenu sur son réseau.

Des projets routiers très encadrés par les textes législatifs en faveur de l'environnement et la transition énergétique, avec la loi climat qui renforce les obligations.

La volonté du Département de limiter l'empreinte écologique de son réseau routier.

Des événements climatiques qui ont un impact sur les infrastructures dont la résilience doit être améliorée.

L'Isère, une terre d'innovation, en expérimentant techniques et technologies pour améliorer la gestion du réseau.

CHIFFRES CLÉS

4 680 km de routes départementales dont 1 015 km à plus de 800 m.

Plus de **3 500 ponts**, murs et tunnels.

32 centres d'entretien routier et 14 points d'appui.

Près de 1 000 accidents corporels en 2019.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Les mobilités sont indispensables au développement des territoires et à la vie quotidienne des habitants. Le réseau routier départemental en est un des vecteurs. Le **Département doit aussi répondre** au quotidien à ses obligations de gestionnaire de ce réseau en assurant **sa viabilité, sa sécurisation et sa modernisation**, tout en cherchant à minimiser l'impact des opérations d'entretien et de travaux, grâce à un **budget total de 105,78 M€**.

Plus de 15 M€ sont consacrés aux opérations de déneigement, à l'entretien courant et à l'exploitation du réseau. L'effort se poursuit sur le renouvellement du parc de véhicules. À cela s'ajoutent **15,80 M€ pour le programme de réhabilitation et de maintenance** des centres d'entretien routier au bénéfice des conditions de travail des agents et des interventions sur le terrain. Il est également prévu la refonte du système informatique du PC routes, outil de supervision du réseau 24 h/24 h.

La sécurisation du réseau reste une priorité majeure avec 3,80 M€ consacrés au traitement des carrefours accidentogènes et **5,70 M€ à la protection des usagers** contre les risques naturels.

Le budget 2022 est marqué par une **accélération des projets d'aménagement en faveur des cycles** conformément à la stratégie opérationnelle délibérée en février 2020. **Le budget de 5,10 M€** couvre les études et travaux portés par le Département, avec par exemple la passerelle sur l'A48 à Saint-Jean-de-Moirans ou la voie verte 63 dans le Grésivaudan et les participations aux premiers projets portés par les collectivités locales suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2021. **30,70 M€ d'autorisations de programme sont fléchés sur cette ambition.**

Le Département porte une attention particulière à la gestion de son patrimoine, en **investissant 21 M€ sur les chaussées**

tout en privilégiant le recours aux enrobés recyclés et tièdes, et plus de **6 M€ pour la réparation des ouvrages d'art**, afin d'éviter une gestion curative coûteuse. Il participe à plusieurs projets nationaux qui portent sur l'amélioration de la gestion des ouvrages, grâce à l'évolution de la technologie pour leur surveillance et une meilleure connaissance des structures en maçonnerie qui composent les 2/3 du parc isérois.

Ce budget permet également de **poursuivre l'amélioration de la desserte des territoires** en sécurisant et modernisant les axes principaux, avec entre autres les travaux du pont de la Vena sur la RD1091, le traitement de la RD1075 entre le Col du Fau et le col de Lus et de la RD519 entre Marcilloles et le Rival, la suppression du passage à niveau à Brignoud sur la RD10. Il intègre également la contribution départementale aux travaux structurants sur le réseau national et autoroutier comme l'échangeur du Rondeau et le demi-diffuseur Sud de Vienne.

Il est aussi proposé l'ouverture de **nouvelles autorisations de programme à hauteur de 98 M€** pour répondre à ces différentes ambitions.

Les routes départementales demeurent des terrains d'expérimentation pour des techniques innovantes de construction, de régénération et d'exploitation dans le cadre de partenariats locaux et nationaux, qui améliorent le service à l'utilisateur et la performance environnementale et optimisent les ressources publiques.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	13 327 000 €
	RECETTES
	533 500 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	92 459 133 €
	RECETTES
	928 117 €

LE CONTEXTE

La reprise par la Région du transport interurbain routier et des transports scolaires au 1^{er} septembre 2021.

Un rôle du Département en matière de mobilité réaffirmé.

De nouvelles obligations en matière de mobilités solidaires fixées par la loi d'orientation des mobilités votée en 2019, avec un plan à élaborer conjointement avec la Région.

La déclinaison de la convention partenariale avec le SMMAG* signée en 2021.

De forts impacts de la crise sanitaire sur l'activité de l'aéroport de Grenoble-Alpes Isère et *Transaltitude*, compte tenu de la fermeture des remontées mécaniques et des contraintes sanitaires à l'échelle internationale.

La volonté d'accompagner les territoires vers une mobilité décarbonée (loi LOM et loi climat...).

2022 : l'année d'élaboration du CPER** 2023-2027 et du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures, stratégiques pour l'attractivité du territoire.

CHIFFRES CLÉS

Plus de **1 500 élèves en situation de handicap** pris en charge.

8,3 millions de pages vues sur Itinisère/*Transisère*
100 000 voyages sur *Transaltitude* et **300 000 passagers** à l'aéroport avant la crise.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

La Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a confié la compétence transports interurbains et scolaires à la Région qui l'exerce désormais en direct. Néanmoins le Département, acteur majeur du territoire, capable de fédérer et d'investir, **conserve des compétences mobilités spécifiques** ainsi que les **compétences solidarité territoriale et tourisme**, avec la possibilité d'actions en faveur de la mobilité aux côtés des AOM*** et acteurs locaux. L'objectif est d'offrir des **solutions de mobilité pour tous, respectueuses de la santé des Isérois et de l'environnement**.

Le Département, membre du SMMAG, a validé en 2021 les termes d'une coopération renouvelée. Il honore le remboursement de la dette à hauteur de 15,75 M€ annuels, contribue aux frais de fonctionnement et aux projets de pôles d'échanges, d'aires de covoiturage et de cycles. Les crédits sont affectés pour les projets d'investissement auxquels le Département contribue selon les modalités de la convention partenariale.

Le Département accompagnera la relance de l'activité aéroportuaire, très impactée par la crise sanitaire, avec **715 k€ d'investissement** sur la plateforme et **1,85 M€ pour la contribution au service public** et l'indemnisation des conséquences de la crise sanitaire. **6,30 M€** sont prévus pour les travaux du pôle formation de l'ENAC, auquel la Région et l'État contribuent. La livraison est prévue fin 2022, concomitamment avec le centre d'hébergement.

Le Département contribue aux études des aménagements nécessaires sur l'étoile ferroviaire grenobloise pour fiabiliser ce mode et améliorer ses performances, avec une priorité réaffirmée pour la ligne Lyon-Grenoble et pour une première phase de travaux de régénération de lignes des Alpes.

Pour faciliter l'intermodalité et donc le parcours usagers, il intervient financièrement

sur les pôles d'échanges, en particulier à Bourgoin-Jallieu et au sein du SMMAG conformément à la convention partenariale signée le 26 février 2021. Les crédits proposés couvrent également les participations aux projets d'aires de covoiturage, lauréats des appels à projets lancés en 2019 et 2021 et ceux sur le périmètre du SMMAG. **Près de 4 M€ sont ainsi budgétés pour couvrir les dépenses liées au réseau ferroviaire, aux pôles d'échanges et aires de covoiturage.**

863 k€ sont consacrés à la desserte de 14 stations via le réseau *Transaltitude*, à la fois à destination des usagers en séjour et d'un public local qui profite d'une offre combinée transport/forfait à la journée, dans le souci de privilégier des modes de déplacement plus vertueux.

Le Département a conservé le financement du transport des élèves handicapés au titre de sa compétence sociale, **à hauteur de 9,72 M€** (bourses, prise en charge d'un abonnement transports en commun ou organisation d'un transport adapté), l'objectif étant de favoriser l'inclusion des jeunes tout en maîtrisant le budget.

Le partenariat public/privé Itinisère qui intègre la centrale de mobilité offrant une information multimodale sur tout le territoire et les services « Cars Région » par voie de convention génère **1,59 M€ de dépenses**.

Enfin pour assurer une continuité de services aux Isérois, **le Département met à disposition de la Région des outils** (Pack'Rentrée, site internet...) **financés par la Région à hauteur de 285 k€**.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	14 400 060 €
	RÉCETTES
	433 930 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	26 928 639 €
	RÉCETTES
	1 000 000 €

* SMMAG : Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

** CPER : Contrat de Plan État Région.

*** AOM : Autorité Organisatrice de mobilité

LOGEMENT

LE CONTEXTE

La crise sanitaire a fortement impacté les collectivités iséroises dans la mise en chantier de leurs projets (complexité de mise en œuvre ; coût des matériaux). L'État a initié de nouvelles procédures contractuelles telles que les contrats de relance et de transition écologique adossés à France relance et une nouvelle génération d'opérations de revitalisation de territoire avec « Petites villes de demain » (14 conventions d'adhésion « Petites villes de demain » signées en Isère en 2021).

CHIFFRES CLÉS

Selon l'Insee, 1/4 des ménages serait en situation de vulnérabilité énergétique. Selon l'observatoire de l'habitat, en Isère, plus de 33 000 logements seraient sans confort voire dangereux ; 43 600 résidences principales énergivores.

Au titre du Fonds de Solidarité Logement, en 2020, 6 122 ménages ont été aidés (dont 2 311 familles monoparentales et 2 525 ménages isolés), pour 9 672 aides versées.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

L'engagement du Département en matière de politique logement, **avec un budget de 11 656 561 € répond à plusieurs enjeux majeurs et s'inscrit dans un large partenariat opérant.**

Le Département porte cette politique en tant que **chef de file de l'action sociale** (insertion, accompagnement social, logement, protection de l'enfance...) et de par **sa compétence en matière de Fonds de Solidarité Logement**, qui assure un soutien financier et un accompagnement social des publics précarisés.

Le Département est également contributeur en matière de lutte contre la précarité énergétique et le mal-logement.

Il intervient et renforce aussi son action au titre des solidarités territoriales : l'objectif est d'apporter son soutien, son ingénierie à des territoires qui seraient moins expérimentés dans la mise en œuvre de politiques locales de l'habitat, et ce en matière d'observation ou du conseil aux Communes et EPCI sur des sujets particuliers comme celui du lien vieillissement/habitat par exemple.

Le Département de l'Isère intervient aussi dans l'amélioration et l'adaptation de l'habitat (opérations de construction, de rénovation et d'adaptation à la perte d'autonomie des logements du parc public et privé) **avec le souci de garantir une cohérence territoriale.**

En 2022, la politique départementale en faveur du logement se déploiera ainsi à travers le copilotage, avec l'État, du Palhdi* et à partir de dispositifs partenariaux.

Les actions du nouveau PALHDI (2022-2028) copiloté avec l'État s'attacheront à mettre en place les conditions de réussite de la gouvernance, à accompagner le développement et l'adaptation de l'offre pour les plus fragiles, à fluidifier l'accès au logement social des publics prioritaires, à poursuivre les actions

en matière de prévention des expulsions locatives et à assurer la coordination et la lisibilité des actions de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Le fonds de solidarité logement (5 200 000 €) visera à donner la priorité au maintien dans le logement, à faciliter l'accès au logement par une procédure accélérée depuis le 1^{er} janvier 2020 permettant de recentrer l'accompagnement social sur la prévention des expulsions, avec des aides financières adaptées à la composition familiale, **et appuiera la médiation locative.**

L'aide à la rénovation et à la réhabilitation des logements existants et leur adaptation aux besoins des ménages avec le soutien aux logements acquis par des associations agréées en maîtrise d'ouvrage d'insertion, financés par des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et nécessitant des travaux représente 2 935 378 €. L'aide apportée aux Communes qui souhaitent rénover ou procéder à la création de logements communaux représente 300 000 €.

Le Programme d'Intérêt Général « Mieux habiter et sortir du mal logement » (750 000 €), destiné à repérer et traiter les situations de mal logement et d'habitat indigne, permettra d'accompagner les propriétaires modestes et très modestes du parc privé vers des travaux de rénovation thermique et/ou d'adaptation des logements. Enfin, le Département assura le financement d'organismes qui informent et accompagnent les collectivités locales et les particuliers en matière d'habitat (2 386 493 €).

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	8 401 183 €
	RECETTES
	1 355 260 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	3 255 378 €
	RECETTES
	-

* PALHDI : Plan d'action pour l'accès au logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LE CONTEXTE

L'accès au numérique THD est un facteur croissant d'attractivité des territoires et de développement des services innovants, avec des enjeux très forts en matière de transition et d'inclusion numérique.

La mise en œuvre du réseau d'initiative publique Très Haut Débit (RIP) permet de construire d'ici fin 2024 un réseau 100 % fibre optique pour les 466 communes iséroises qui n'auraient pas été desservies par les initiatives privées.

Entre 2022 et 2025, l'accès au THD pour tous reposera sur un « mix technologique » comprenant la Fibre optique, l'ADSL/VDSL, le satellite, ainsi que le réseau THD radio issu de la modernisation et l'extension du réseau départemental wifi existant.

Ce projet majeur pour l'Isère permet de répondre à l'objectif de l'État que tout le pays soit couvert en très haut débit (+ de 30 mégabits/s) à l'horizon 2022 et en fibre optique fin 2024.

CHIFFRES CLÉS

450 000 sites à raccorder en fibre optique sur 466 communes.

130 000 logements/entreprises déjà raccordables à fin 2021, et plus de 35 000 abonnés.

Un enjeu de couverture de près de 67 000 sites en THD Radio.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

En 2022, le Département prévoit de consacrer plus de 30 M€ à la réalisation de son programme « Très Haut Débit Co-enfouissement ».

À ce titre, près de 18,70 M€ de subventions seront versés au délégataire de service public « Isère Fibre » au titre des investissements de premier établissement (construction de la partie desserte) et des raccordements en fibre optique qu'il doit réaliser sur le RIP « Isère THD » dans le cadre de ses engagements annuels de déploiement.

Près de 11 M€ seront également mobilisés pour la construction du réseau structurant en fibre optique sous la maîtrise d'ouvrage directe du Département (dont les 110 NRO sont remis au délégataire) qui s'achèvera au premier semestre 2022.

Par ailleurs, une enveloppe de 1,30 M€ est proposée au titre du co-enfouissement pour continuer à saisir les opportunités de mutualisations de travaux d'infrastructure ou d'acquisitions de fourreaux avec l'objectif de sécuriser les boucles du réseau, propriété du Département.

Les recettes perçues de la part des financeurs partenaires du réseau d'initiative publique « Isère THD » (État, Région, Intercommunalités) auxquelles s'ajoutent les redevances et pénalités de retard appliquées au délégataire participeront à l'inscription d'une recette totale prévisionnelle de plus de 34 M€.

Dans l'attente du déploiement complet de la fibre, l'objectif du Département est de faciliter l'accès au Très Haut Débit du plus grand nombre d'Isérois dès la fin de l'année 2022. Cela repose en partie sur la nécessaire modernisation et extension du réseau départemental hertzien existant vers du « THD Radio ». À ce

titre, le Département prévoit une enveloppe totale de 2,30 M€ qui permettra, entre autres, de compléter le parc d'infrastructures supports et l'installation des antennes « THD radio » pour apporter un accès internet à très haut débit aux territoires qui ne seront pas immédiatement couverts par le réseau d'initiative publique de fibre optique.

Le déploiement du « THD radio » nécessitant des « points hauts » est réalisé de manière mutualisée avec les opérateurs tiers et répond à l'objectif d'optimisation et de pérennisation des infrastructures construites. Cela se traduira par une meilleure couverture et une densité de points hauts plus faible. Sur le fond, ce réseau THD radio sera également le support de développement d'un réseau d'objets communicants pour le « Smart Territoire » avec des services à fortes valeurs ajoutées pour les territoires (Réseau LoRa (Long Range) départemental dès 2022).

Cette stratégie numérique comprend la participation du Département au dispositif régional d'aide à l'acquisition par les particuliers des équipements nécessaires à la réception d'Internet à Très Haut Débit via le Satellite ou le THD Radio, avec une enveloppe allouée de 45 000 € en 2022.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	1 368 237 €
	RECETTES
	3 394 956 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	33 061 379 €
	RECETTES
	39 148 456 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

LE CONTEXTE

La crise sanitaire a fortement impacté les collectivités iséroises dans la mise en chantier de leurs projets (complexité de mise en œuvre ; chantiers reportés, coût des matériaux...).

Le Département, acteur de proximité, soutient l'ensemble des collectivités dans ce contexte difficile et se rend agile pour répondre aux problématiques qu'elles rencontrent et participe activement à travers son action à la relance de l'activité économique du territoire.

Pour renforcer l'effet levier des aides apportées par le Département, il a été mis en place une ingénierie financière à destination des collectivités leur permettant l'optimisation des plans de financement de leurs projets d'investissement permettant leur concrétisation.

CHIFFRES CLÉS

En 2021 : 18 Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et 14 conventions d'adhésion « Petites villes de demain » signées en Isère.

D'ores et déjà près de 20 000 000 € de subventions du Département fléchés dans les 17 contrats de relance et de transition écologique signés avec les EPCI.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

En 2022, le Département restera le premier partenaire des Communes et des Établissements de coopération intercommunale (EPCI). Il consolidera son offre d'accompagnement en ingénierie en direction des collectivités et poursuivra son engagement financier. Il conduira son action dans un souci de développement équilibré de l'ensemble des territoires isérois, prenant en compte leurs spécificités (ruralité, politique de la ville...) et avec comme objectif l'équité territoriale.

Il entend mener une politique stratégique d'aménagement transversale qui s'appuie sur une réponse appropriée aux attentes des maires et Présidents d'EPCI.

Globalement ce sont 40 305 000 € qui sont alloués pour accompagner les projets d'investissement des collectivités au travers de l'ensemble des dispositifs départementaux.

25 000 000 € abondent la dotation territoriale et seront ventilés entre les territoires pour élaborer, avec eux, leurs stratégies d'aménagement et permettre la concrétisation du plus petit au plus grand projet en réponse aux attentes de la population.

8 000 000 € sont dédiés à la dotation départementale pour ensuite être répartis entre les politiques publiques du Département. Il s'agit à travers des projets structurants d'agir, là aussi, au développement harmonieux du territoire.

Le Département a initié en 2019 son plan école qui se poursuit en 2022 par une inscription de crédits de 2 500 000 € sur l'autorisation de programme dédiée. Avec cette inscription ce sont 20 000 000 € qui auront été versés aux collectivités bénéficiaires de ce plan.

Engagé fortement dans la relance auprès de tous les acteurs (associatifs, institutionnels, économiques) depuis le début de la crise sanitaire, le Département a, en outre, créé en 2021 une autorisation de programme spécifique de 20 000 000 € dont 10 000 000 € sont réservés à la poursuite du plan écoles, pour répondre à la forte demande des maires dans ce domaine, et répondre à son engagement exceptionnel en direction de la montagne. Dans ce cadre ce sont 4 500 000 € qui sont inscrits à ce budget.

Afin de faciliter la mobilisation des crédits réservés par la Banque des territoires aux collectivités lauréates du dispositif « Petites villes de demain », le Département gère, par délégation, ces crédits. Ainsi 275 000 € sont inscrits en dépenses sur l'autorisation de programme dédiée, et 301 100 € sont inscrits en recettes conformément à la convention signée avec la Banque des territoires.

Il est enfin précisé que 30 000 €, correspondant à la subvention de l'État pour le fonctionnement de la maison France services de Mens, sont attendus en recette pour accompagner l'action menée par le Département en direction d'un meilleur accès aux services publics des populations qui en sont les plus éloignées.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	30 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	40 305 000 €
	RECETTES
	301 100 €

ÉDUCATION

LE CONTEXTE

Le code de l'Éducation confie au Département la responsabilité de la construction, de l'entretien, de l'équipement, de l'accueil et de la restauration scolaire des collèges.

La politique Éducation en Isère s'appuie depuis le précédent mandat sur une relation avec l'Éducation Nationale axée autour de la concertation.

Cette approche facilite l'exercice des missions du Département ainsi que les nombreuses actions mises au service des collégiens et des agents départementaux affectés dans les collèges. Au plus fort de la crise sanitaire, elle a également permis d'assurer la continuité éducative dans les meilleures conditions.

L'exercice 2022 sera marqué par la poursuite d'un important programme de travaux ainsi que la mise en place du repas à 2 € et du recours accru aux produits locaux ou bio : l'accès à une restauration de qualité profite désormais au plus grand nombre.

CHIFFRES CLÉS

53 000 élèves au sein des 97 collèges publics et 12 000 élèves dans les 22 collèges privés.

37 500 repas/jour.

76 établissements concernés par des restructurations (PPRC).

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le Département poursuivra le versement aux établissements des moyens financiers permettant d'assurer leur bon fonctionnement et favorisant des conditions d'apprentissage de qualité, selon des critères de calculs co-construits avec les établissements.

Ainsi, **plus de 12 M€ couvriront les aides allouées aux collèges et cités mixtes, dont 1,50 M€ pour l'accompagnement financier** des collèges à cuisines autonomes, ce qui permettra au **repas à 2 €** de produire pleinement ses effets auprès des collégiens.

De même, le Département continuera à prendre à sa charge directe certaines dépenses des établissements, parmi celles-ci :

- **1,70 M€ pour la pratique de l'Éducation Physique et Sportive,**

- **2,10 M€ pour l'achat de mobiliers et matériels,** permettant d'assurer un meilleur accueil des élèves et des enseignants ainsi que d'améliorer les conditions de travail des agents des collèges (équipements pour les nouvelles méthodes de nettoyage, matériels de restauration performants et ergonomiques),

- **5,40 M€ pour le numérique éducatif,** permettant la poursuite des nouveaux apprentissages avec des équipements et des infrastructures adaptés (tablettes, vidéo projecteurs interactifs, systèmes de visioconférence, THD et wifi, Environnement Numérique de Travail, projet collèges de demain...).

Le budget prendra en compte la mise en place du repas à 2 € et le recours accru aux produits locaux ou bio, en y consacrant une enveloppe de 8,20 M€.

Le budget permettra également la conduite des projets et actions dans divers domaines tels que la mise à disposition dématérialisée des espaces des collèges à des asso-

ciations, l'accompagnement des collègues à mieux maîtriser les usages de l'énergie, le développement du compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire...

Le Département poursuivra la rénovation des collèges engagée lors du précédent mandat, la mise à disposition de bâtiments scolaires modernes, sécurisés, répondant aux enjeux climatiques et adaptés aux besoins pédagogiques étant au cœur de ses objectifs.

Afin de répondre pleinement à cet enjeu, **63 M€ financeront le Plan Pluri-annual de Rénovation-Construction des collèges (PPRC) et 17,80 M€ les travaux inscrits au Plan Pluri-Annual de Maintenance (PPMA)** dont 1,40 M€ en section de fonctionnement.

Enfin, recherchant l'égalité de tous les collégiens du territoire, le Département s'engagera au profit des établissements privés afin de leur apporter proportionnellement, autant de soutien qu'aux établissements publics, conformément à la loi. Ainsi, 6,40 M€ financeront les dépenses de fonctionnement de ces établissements et 2 M€ viendront en soutien de leurs investissements.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	46 116 409 €
	RECETTES
	18 286 627 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	95 263 386 €
	RECETTES
	10 291 620 €

JEUNESSE ET SPORT

LE CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique sport et jeunesse, le Département de l'Isère intervient au travers de 4 enjeux majeurs :

- assurer la pratique sportive des collégiens,
- définir une politique sportive en direction des clubs et des événements en identifiant le sport de haut niveau comme un levier essentiel,
- favoriser le développement harmonieux des sports de nature ainsi que leurs accès pour tous les publics,
- coordonner les actions départementales à destination d'une jeunesse citoyenne et faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs des différents acteurs.

CHIFFRES CLÉS

Au-delà de la pratique sportive qui concerne plus de 370 000 licenciés regroupés dans plus de 3 000 clubs isérois, le sport et les loisirs représentent un enjeu de société et notamment pour la santé, le bien-être et l'éducation. Le Département mène une politique forte afin de favoriser la pratique sportive pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Dans le cadre de la jeunesse, la signature de 12 Contrats Territoriaux Jeunesse permet le déploiement d'actions et de projets adaptés aux enjeux de chaque territoire.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Avec un budget de près de 2,50 M€, le Département poursuivra sa politique de soutien au mouvement sportif, notamment au travers des dispositifs en faveur du haut-niveau, du contrat d'objectifs sports isérois, de l'aide aux déplacements des jeunes et du soutien aux manifestations sportives d'intérêt départemental.

En 2022, le soutien apporté aux comités départementaux sportifs sera regroupé au sein d'un dispositif unique matérialisé par un plan d'actions sur une durée de 2 ans.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aide à l'animation sportive, **un budget de plus de 1,40 M€ sera mobilisé afin d'assurer la continuité des actions « sport et santé »** et du schéma départemental des sports de nature.

En 2022, celui-ci prévoira notamment la poursuite du Plan trail sur de nouveaux territoires et la mise en place d'un plan ski de randonnée à l'échelle des domaines skiables isérois et la poursuite des actions de cohabitation autour du partage de la nature.

Au titre de l'investissement, le Département continuera d'accompagner les travaux de modernisation et de réhabilitation des équipements sportifs de collèges et la construction et réhabilitation des piscines au travers de deux autorisations de programme distinctes. Il accompagnera, par ailleurs, les investissements des associations sportives (Équipements et matériel sportif, minibus).

Ce soutien représentera un budget de plus de **4,50 M€** dont plus de 4 M€ au titre de la dotation départementale et du plan de relance.

Dans le cadre du Plan départemental pour la jeunesse, un budget total de plus de 4 M€ sera nécessaire afin de pouvoir financer :

- les actions menées dans le cadre des 12 Contrats Territoriaux Jeunesse, le soutien aux projets territoriaux et aux actions départementales,

- le Pass Isérois du Collégien Citoyen qui constitue une offre éducative riche et variée pour les collèges isérois publics et privés,

- les actions menées au sein des internats de collège,

- le Pack'Loisirs qui permet de soutenir les activités sportives et culturelles des collégiens isérois.

En 2022, deux nouveautés majeures renforceront la politique jeunesse. Il s'agit d'une part de la **refonte complète du Pack'Loisirs afin de proposer un outil plus simple** et lisible pour les bénéficiaires et partenaires. La CAF Isère deviendra partenaire de ce nouveau dispositif afin de soutenir les collégiens les plus modestes pour le domaine des activités culturelles. D'autre part, **la mise en œuvre d'une bourse jeune** viendra soutenir l'engagement citoyen des jeunes.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	8 210 132 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	1 405 000 €
	RECETTES
	-

CULTURE ET CITOYENNETÉ

LE CONTEXTE

Les années 2020 et 2021 auront été marquées par la crise du COVID qui a fragilisé les acteurs culturels et bouleversé le fonctionnement des services, au premier titre les musées.

Un temps sera nécessaire avant de retrouver les taux de fréquentation des années 2018-2019. Le Département est et demeure un partenaire important pour le maintien d'activités essentielles à l'épanouissement et l'éducation des citoyens. Le secteur culturel, patrimonial et touristique est essentiel pour l'attractivité de l'Isère et représente un poids conséquent de l'économie et de l'activité salariée et bénévole.

L'engagement pour la culture et le patrimoine sera renouvelé sur ce mandat.

CHIFFRES CLÉS

Plus de 200 agents dans 14 services.

Plus d'un million de visiteurs (projets transversaux, parcs, musées, Archives départementales...).

Près de 1 500 dossiers de demande de subvention instruits chaque année, pour plus de 13 millions d'euros d'aides.

Le Département soutient : 75 écoles de musique, 303 bibliothèques dont 23 médiathèques têtes de réseaux, 78 festivals, 95 lieux de diffusions et musées.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le mandat qui s'ouvre apporte de nouveaux projets et défis. À plusieurs reprises le nouvel exécutif a fixé des orientations fortes : le confortement des **aides au patrimoine** dont le patrimoine de proximité, le développement des **propositions de spectacle vivant dans les lieux patrimoniaux**, le **soutien aux acteurs culturels** sur tous les territoires, les projets d'investissement structurants, le développement d'une culture numérique... Sans parler des collectivités et acteurs culturels qui sortiront fragilisés par la crise et qu'il faudra accompagner, comme le Département l'a toujours fait, notamment avec le **Plan de soutien aux associations** ou les accompagnements en proximité.

En 2022, le **Département poursuit sa politique culturelle**, avec la déclinaison de ses schémas dans ses domaines de compétences (lecture publique et enseignements artistiques & éducation artistique et culturelle), renforcée par ses aides aux opérateurs et aux artistes qui assurent une permanence sur le territoire au contact des populations. **Les interventions départementales permettront soit d'initier de nouvelles actions** favorisant la découverte et les pratiques artistiques des publics les moins familiers (via les résidences d'artistes et autres dispositifs de médiation), **soit d'accompagner les projets de création, de diffusion et de développement culturel des communes, intercommunalités et des associations** (spectacles, expositions, festivals, ateliers et animations, projets spécifiques...). Rappelons également que fin 2021, le Conseil départemental a voté les nouveaux statuts d'AIDA qui devient Arts en Isère Dauphiné et Alpes, actant l'intégration du Festival Messiaen à l'EPCC.

Par ailleurs, les équipes départementales travailleront à rendre toujours plus attractives et lisibles les propositions des équipements culturels et les projets de médiation associés. Un effort sera porté sur une meilleure identification du réseau des musées.

Le Département continue également de **s'impliquer fortement dans le champ patrimonial**.

Sur cet axe, l'année sera marquée par le lancement de 4 chantiers d'importance :

- la création d'un pôle de conservation muséal à Saint-Martin-d'Hères,
- la création d'un douzième musée départemental à Vienne,
- le réaménagement des salles historiques et installation du nouveau musée de la résistance et de la déportation au Palais du Parlement,
- la réhabilitation de la médiathèque départementale de Saint-Martin-d'Hères.

À ces projets structurants doivent être ajoutées la poursuite d'autres opérations comme l'accessibilité mais aussi la requalification des jardins du Musée dauphinois, l'évolution du parcours permanent de la Maison Bergès... ainsi que les aides aux projets des collectivités (conservatoire de la CAPI, théâtre Jean Vilar de Bourgoin-Jallieu...).

Au sein des musées/patrimoine/archives, ce sont près d'une **quinzaine d'expositions prévues**, mais aussi les nombreuses actions culturelles conduites dans et hors des équipements. Enfin, **l'année 2022 ouvre la 2^{de} partie de « l'Appel de la forêt »**, projet transversal qui offre une thématique commune porteuse et permet d'illustrer les politiques culturelle et environnementale du Département. Certaines actions prévues dans le cadre de cette saison seront également reprises dans « Grenoble Capitale verte ».

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	17 190 554 €
	RECETTES
	300 000 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	6 142 518 €
	RECETTES
	-

COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE CONTEXTE

Des coopérations historiques avec trois territoires dont deux au Sénégal (Département de Kédougou et Réserve naturelle communautaire du Boundou) et une en Arménie (Préfecture du Guégharkunik).

Des renouvellements de convention en 2022 à la suite de changements des Exécutifs des institutions partenaires.

Des partenariats avec les États français et étrangers (avec cofinancements) au Sénégal et avec un réseau de collectivités iséroises (Villes de Grenoble et de Vienne) en Arménie.

CHIFFRES CLÉS

34 500 € : prestations diverses (accueil de délégations étrangères, réalisation de supports de communication, actions de médiation).

316 000 € : subventions (en fonctionnement) pour des porteurs de projets en coopération internationale.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

La politique conduite par le Département de l'Isère en matière de coopération internationale procède d'une volonté forte d'agir en faveur d'un **développement local, durable et concerté des territoires partenaires**. Cet acte de solidarité se traduira encore en 2022 par de nombreuses initiatives concrètes dans des domaines divers, assurées par des opérateurs aguerris. **Et ces actions de coopération décentralisée mobiliseront 276 000 euros.**

- **Sénégal / Département de Kédougou :** l'accompagnement et le soutien du Département porte sur la **structuration d'interventions culturelles et patrimoniales** (apport d'ingénierie sur la gestion de projets culturels et de formation des acteurs, travaux de captation et de valorisation du patrimoine oral des minorités ethniques, structuration d'un itinéraire culturel, échanges entre collégiens...) mais également sur **d'autres thématiques (santé, éducation, droits des femmes, citoyenneté mondiale...** avec notamment, en opération structurante, la construction d'un centre de santé et la formation de personnels soignants).

- **Sénégal / Réserve du Boundou :** grâce à un partenariat original mené avec le Département via la direction de l'Aménagement, **cette réserve est dotée du statut d'Espace Naturel Sensible** jusqu'en 2029. Conformément au plan de gestion de la réserve, le projet en cours vise notamment à promouvoir la réserve comme une **destination touristique, développer l'éducation à l'environnement et favoriser le développement économique local** par la structuration de filières économiques. Est également prévu le développement d'un projet ambitieux autour de la gestion des déchets.

- **Arménie / Préfecture du Guégharkunik :** le Département soutient des projets qui renforcent les efforts locaux en matière de santé, de culture, de tourisme et de

développement de la francophonie. Pour exemple, il contribue au développement du tourisme durable et de manière régulière grâce à des projets artistiques destinés à établir des ponts entre deux cultures (avec des diffusions de spectacles, des activités de pratique et de lecture...) ou encore à l'organisation de cours de français. Le Département intervient également pour la rénovation de centres de santé ruraux. Est prévu le soutien à un programme interrégional de structuration du tourisme de randonnée sur les territoires ruraux arméniens.

En matière de relations internationales, le Département s'est engagé dans le soutien de projets de coopération internationale menés par les acteurs du territoire. Il les mobilise grâce à un appel à projet annuel qui se décline en 2 volets et qui promeut ainsi d'une part les **actions de coopération culturelle** et d'autre part les **actions d'éducation à la citoyenneté**, pouvant être menées soit en Isère, en Arménie ou au Sénégal. **Pour l'année 2022, c'est une enveloppe de 50 000 € qui est réservée.**

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	350 500 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

SÉCURITÉ

LE CONTEXTE

Différentes évolutions structurent la politique Sécurité menée par le Département de l'Isère : le Département de l'Isère se caractérise par un territoire soumis à de nombreux risques qu'ils soient naturels ou technologiques mais aussi à des risques liés aux personnes (présences, interactions quotidiennes). À ces risques, souvent déjà identifiés, viennent s'ajouter des éléments qui peuvent venir modifier- amplifier des phénomènes existants, voire être à l'origine de nouveaux risques. On peut citer le changement climatique, les mutations sociétales à l'œuvre avec les nouvelles technologies ainsi que le besoin prégnant de se sentir en sécurité (personnes et biens).

CHIFFRES CLÉS

1 258 722 habitants (plus population saisonnière).

56 établissements SEVESO dont 34 seuils hauts.

4 sites nucléaires.

530 communes sur 533 concernées par au moins un risque majeur.

Les pompiers de l'Isère :
113 casernes, 5 450 personnes dont 4 500 volontaires,
403 267 appels de secours et 73 022 interventions.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Le Département agit en faveur de la sécurité des Isérois et de nos concitoyens en tant que coproducteur de sécurité.

En matière de sécurité civile, le **Département** agit de façon réglementaire en étant le **premier financeur du Service départemental d'incendie et de secours (54,90 M€)**, mais aussi de façon volontariste en **finançant des actions spécifiques** en faveur des sapeurs-pompiers volontaires et des jeunes sapeurs-pompiers isérois, mais aussi en **soutenant les associations** agréées de sécurité civile iséroises ou assimilées (40 k€).

Concrètement, le Département déploie, en lien avec les principaux partenaires (SDIS, UDSP) des dispositifs en faveur des sapeurs-pompiers volontaires et des jeunes sapeurs-pompiers, dans le cadre d'un plan de soutien voté en avril 2021. Après une 1^{re} action menée en 2021 (acquisition de matériel informatique pour chaque section de Jeunes Sapeurs Pompiers, le Département va financer une action en faveur du pouvoir d'achat des sapeurs pompiers volontaires et de leur famille, via l'octroi de Box de produits Is(h)ere d'une valeur de 50 €.

Afin de répondre aux enjeux de sécurité des biens et des personnes, le Département renforce son appui aux collectivités et aux Isérois ainsi que ses liens avec les partenaires en charge de la sécurité.

Concrètement, le Département agit via l'aide aux communes en subventionnant des équipements de vidéo-protection, renforce la sécurisation des collèges, en lien avec les enjeux identifiés, et développe des partenariats actifs avec les forces de sécurité intérieure au travers d'une convention spécifique.

Enfin, le Département contribue à la diffusion et l'appropriation de la culture du risque en Isère à destination des com-

munes, des Isérois et des citoyens à travers l'accompagnement d'actions de partenaires et la réalisation et diffusion de documents d'information sur les risques.

Concrètement le Département agit au travers des actions de l'Institut des Risques Majeurs qui visent à renforcer l'appui aux collectivités dans la connaissance des risques, la réduction des vulnérabilités, le soutien à la gestion de crise et l'amélioration de leur résilience, mais aussi au travers de documents d'information grand public sur la connaissance des risques et les conduites à tenir en partenariat avec les services compétents (risque nucléaire, industriel, naturel...).

Par ailleurs, il est à noter que le Département et le SDIS vont poursuivre leurs nombreuses actions partenariales, engagées depuis 2016 dans le cadre du projet 'Agir ensemble', co-animé par les services des 2 collectivités, sous l'égide des Présidents du CD38 et du SDIS38, en lien étroit avec le Préfet de l'Isère.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	54 940 000 €
	RECETTES
	-
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

LE CONTEXTE

Le Département est l'un des principaux employeurs de l'Isère. La stratégie en matière de Ressources Humaines consiste à s'assurer d'une juste allocation des moyens humains pour la mise en œuvre des politiques départementales, tout en permettant des parcours professionnels riches et diversifiés aux agents. Cela se décline, dans une logique de maîtrise des coûts, par la recherche d'un équilibre entre les besoins de développement des ressources, des modes et conditions de travail, des compétences comme levier essentiel à la conduite des politiques publiques, et les mesures nationales réglementaires y compris les réponses organisationnelles et budgétaires au contexte sanitaire.

Des actions départementales complémentaires ont pour ambition d'amplifier les actions en faveur de l'emploi inclusif (handicap, insertion), d'améliorer l'attractivité de la collectivité (marque employeur) et de veiller à la santé et la sécurité des personnels.

CHIFFRES CLÉS

- 4 700 agents.
- 250 métiers.
- 20 000 jours de formation.
- Réunion OS (CT, CHSCT, CAP, RDS, DRH/OS) : de 20 à 30 rendez-vous par an.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

Au-delà d'assurer la rémunération des agents départementaux qui compose la très grande partie du budget des ressources humaines, ce BP 2022 doit être regardé au prisme des projets d'innovation en faveur des agents et de la performance des services rendus au public.

Tout d'abord, des **actions en faveur de la formation** (1,60 M€ + cotisation CNFPT de 1 M€) permettront de **renforcer et de développer les compétences des agents** tant sur les savoir-faire techniques que sur l'accompagnement des pratiques professionnelles, de **refondre la formation des encadrants** en développant une « école de management interne » afin de promouvoir des pratiques managériales innovantes et repérer des potentiels sur ces fonctions managériales.

Ensuite, le Département s'engage en faveur de **l'inclusion avec la mise en œuvre de la convention triennale** avec le FIPHFP 2021 à 2023 (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour un budget de **1,60 M€ sur 3 ans**. Le schéma directeur handicap comprend plusieurs axes : le recrutement de travailleurs en situation de handicap, le reclassement et la reconversion des agents déclarés inaptes, le maintien dans l'emploi, la formation et la communication. En complément, la mise en œuvre d'actions en faveur du recrutement et de l'accompagnement du public éloigné de l'emploi dote la collectivité d'une véritable politique inclusive (développement de l'accueil des stagiaires, apprentis, contrats aidés...). Cela représente l'accueil de plus de 700 agents pour un budget de 1,10 M€.

De plus, le Département veille à l'amélioration des conditions de travail en agissant sur la prévention des risques et de l'usure professionnelle notamment grâce à des démarches ciblées. À ce titre, le **Plan**

d'amélioration des conditions de travail des agents d'entretien des collèges (Pacte) a pour objectif de réduire l'impact de ces métiers sur la santé des agents mais aussi sur l'environnement, de professionnaliser et de valoriser la fonction d'entretien au service des collégiens. De même, un **plan ambitieux de prévention des risques psycho-sociaux** est en cours d'élaboration dans le cadre d'un travail partenarial avec les organisations syndicales.

Par ailleurs, le **BP 2022 permettra de renforcer l'attractivité de la collectivité et de ses métiers**. Cette attractivité se caractérise par des conditions d'emploi et de rémunération favorables avec notamment le déploiement des **nouvelles règles d'attribution des titres-restaurant (3,50 M€)** mais aussi par une **augmentation de la participation du Département au contrat de prévoyance des agents (+ 170 K€)**. La collectivité développera son attractivité en adaptant la charte du télé-travail aux évolutions sociétales et en développant sa marque employeur se déclinant à l'aide de plusieurs axes de travail : le déploiement d'outils de communication, la présence sur les salons professionnels, la diffusion de supports vidéos, l'accueil du nouvel arrivant et la publication d'offres d'emploi adaptées.

Enfin, **ce budget prend en compte les effets des mesures nationales** comme la mise en œuvre de l'indemnité de fin de contrat dite prime de précarité destinée aux contractuels (400 K€) et les différentes revalorisations : SMIC (30 K€), rémunérations des agents de catégorie C (1,70 M€), hausse de cotisations diverses.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	209 932 902 €
	RECETTES
	3 420 163 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	-
	RECETTES
	-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONTEXTE

La préparation du budget 2022 s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire qui induit une forte tension sur le marché des matières premières. Il s'ensuit une hausse majeure du coût de l'énergie, une pénurie de certaines matières premières, des difficultés d'approvisionnement dans le domaine des matériels informatiques et des véhicules.

La crise sanitaire a généralisé le télétravail et créé un engouement pour cette pratique. Cela conduit à repenser certaines modalités de travail et les lieux d'exercice des missions.

Ce contexte, mis en rapport avec une demande constante de l'usager de proximité et de réactivité dans la délivrance du service public, impose de moderniser en permanence notre administration et ses modes d'interaction avec les usagers. Ainsi, par exemple, les modes de communication deviennent de plus en plus digitaux.

CHIFFRES CLÉS

1 800 PC fixes et 2 200 PC portables.

29 salles de visioconférences.

150 logiciels pour les différents métiers de la collectivité.

4 100 fournisseurs dont 2 210 entreprises iséroises dont 50 % comptent moins de 9 salariés.

300 conseils juridiques par an.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

La politique « administration générale » est dotée pour ce BP 2022 d'un budget permettant de **moderniser notre administration** tout en assurant une **gestion rigoureuse des frais de fonctionnement** de la collectivité.

Pour accompagner la transformation numérique de l'administration, favoriser l'intensification du télétravail et conserver un niveau de sécurité informatique de pointe, **un budget de 9,80 M€ sera consacré à la maintenance et l'évolution** de nos systèmes d'information. De nouveaux services en ligne pourront ainsi être développés et de nouveaux matériels informatiques seront acquis.

Nous accentuerons la décarbonation de notre flotte automobile pour atteindre **l'objectif de 30 % de véhicules légers motorisés par l'énergie électrique**. Pour ce BP 2022, l'acquisition de nouveaux véhicules représentera un **budget de 2,20 M€**.

Dans la continuité des engagements de la Charte de la Commande publique signée en 2018, le Département consacrera un budget de plus de **345 000 € afin de moderniser sa politique achat** et lancera notamment une réflexion sur la création d'une centrale d'achat départementale.

Soucieux de toujours défendre au mieux les intérêts du Département devant les tribunaux, avec un budget de 316 000 €, le Département se dotera d'une véritable expertise dans les contentieux de la Protection de l'Enfance.

La protection des biens et des agents départementaux impose la souscription de **police d'assurance pour un montant de 1,30 M€**.

La gestion de la relation avec nos usagers poursuivra sa mutation en 2022. L'accueil, qu'il soit physique, téléphonique ou numérique constitue souvent le premier lien

qu'un usager entreprend avec le Département. Il est donc déterminant que cet accueil soit moderne et qualitatif. Le BP 2022 permettra **d'amplifier le développement des nouveaux outils rendant l'accueil plus performant** : base de connaissances pour les agents d'accueil, franchise des accueils physiques, outils de téléphonie etc.

Enfin, **ce budget contient l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement courant de l'administration** : déplacements des agents, documentation, communication interne et externe, fonctionnement des assemblées, commande publique, matériels et moyens généraux... Cela représente un **montant de 16,50 M€** ce qui reste très raisonnable eu égard à la taille de la collectivité.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	21 303 317 €
	RECETTES
	568 518 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	7 966 249 €
	RECETTES
	300 000 €

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

LE CONTEXTE

La politique de gestion des bâtiments départementaux subit le contexte de hausse du coût des énergies (gaz, électricité), ainsi que la nécessité de maintenir un nettoyage renforcé en raison de la persistance de la crise sanitaire.

En investissement, les besoins de maintenance de nos bâtiments sont permanents et répondent à une programmation définie chaque année. Par ailleurs, dans le cadre de sa Stratégie Air Climat Énergie, le Département a engagé la rénovation thermique de l'Hôtel du Département et l'ensemble des opérations de travaux comportent un prisme relatif à la performance énergétique des bâtiments.

De nouveaux sites seront livrés en 2022 permettant à terme de limiter nos frais d'entretien et de fonctionnement.

CHIFFRES CLÉS

En 2021, le patrimoine immobilier du Département comptait **441 sites** représentant **1 million de m²** de surface plancher.

1,61 % en février, puis **0,48 %** en août, c'est la hausse moyenne du coût de l'électricité en 2021, tandis que pour le gaz, la hausse est vertigineuse : **+ 57 %** depuis le début de l'année.

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR 2022

La gestion des bâtiments départementaux pour l'année 2022 reposera principalement sur la **mise en œuvre des engagements de la Stratégie Air Climat Énergie (SACE)**. À cet égard, **un budget de plus de 8 M€ est proposé** pour réaliser les **travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel du Département** financé par une subvention de 2,50 M€ au titre du plan de relance (50 % pour l'année 2022). Ce chantier offrira une amélioration de la performance thermique du bâtiment et donnera une image plus moderne pour un coût nettement inférieur à la reconstruction d'un siège neuf.

Mais plus globalement, l'objectif d'investissement dans notre patrimoine immobilier consiste à **rationaliser nos coûts de fonctionnement, améliorer les conditions d'accueil de nos usagers, renforcer le confort de travail** de nos agents et **améliorer la performance énergétique des bâtiments**. Ainsi, c'est un budget de plus de **16 M€** qui sera dédié à la construction, la rénovation thermique, la maintenance et la mise en accessibilité des sites départementaux. Parmi les travaux les plus importants, peuvent être cités la Maison du Département du Grésivaudan à Barraux, le centre médico-social de Roussillon ou encore les Services Locaux de Solidarité de Meylan et de Grenoble est.

En matière **d'exploitation et d'entretien de nos sites**, un budget de **2,65 M€** est proposé pour la gestion (gardiennage, déménagements, nettoyages des locaux) et la maintenance des bâtiments administratifs (entretien et petites réparations, contrats de maintenance).

Par ailleurs, l'augmentation du coût de l'énergie et la prise en charge de nouveaux sites comme le musée Champollion nécessitent une **enveloppe de 5,67 M€ pour les dépenses de fluides, impôts divers et locations de divers sites**. Ce budget

concerne aussi bien des sites culturels, des centres d'entretien routiers que des bâtiments administratifs ou des centres médico-sociaux.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES
	8 915 078 €
	RECETTES
	832 289 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES
	16 372 000 €
	RECETTES
	2 340 000 €

Hôtel du Département - 7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 00 38 38 - Internet : www.isere.fr

